

Abbé Corentin PARCHEMINOU

FB

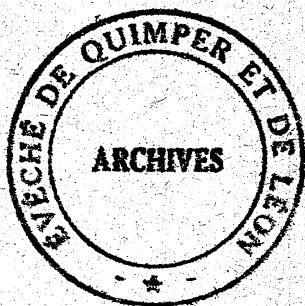
7

DATA

UNE PAROISSE FINISTÉRIENNE

MAHALON

NOTICE



QUIMPER • IMPRIMERIE CORNOUAILLAISE

1931

UNE PAROISSE FINISTÉRIENNE

MAHALON

La paroisse de Mahalon, qui s'est appelée successivement *Mathalon*, puis *Mazalon* et enfin *Mahalon*, est l'une des 13 paroisses du canton de Pont-Croix.

Elle est limitée au Nord par Meilars et Poullan, à l'Est par Pouldergat et Guiler, au Sud par Plozévet, à l'Ouest par Plouhinec et Pont-Croix. Elle est formée en grande partie par un plateau granitique, qui s'incline brusquement, d'une part vers le Goayen, rivière qui, prenant sa source à Plonéis, se jette dans l'Océan à Audierne, et plus doucement, d'autre part, vers un ruisseau qui se jette dans l'étang de Poulguilou et en sort bientôt pour se mêler au Goayen, un peu en amont de Keridreuff-Pont-Croix.

Autrefois, la paroisse de Mahalon était plus étendue, puisque Guiler en formait une trêve. Mahalon s'étendait alors à l'Est et au Sud jusqu'à Landudec. La pointe méridionale de son territoire n'était séparée du clocher de Landudec que par une distance de 170 mètres.

Dès les temps les plus reculés, le Goayen a dû servir de limite commune à deux territoires d'une certaine importance que les titres du Moyen-Age désignent sous les noms de *Pagus-Cap-Sizun* et *Pagus-Cap-Caval*. La rive gauche du cours d'eau appartenait entièrement à ce dernier *Pagus*.



Église catholique
en Finistère

Document numérisé en 2023

Après la colonisation de l'Armorique par les Bretons insulaires, le Pagus-Cap-Caval vit se constituer dans les limites de son vaste territoire une vingtaine de circonscriptions paroissiales au nombre desquelles se trouvait Mahalon. Et ainsi cette paroisse est l'une des plus anciennes de ce pays.

Par suite d'une annexion probablement très ancienne, la paroisse de Mahalon possédait en outre sur la rive droite du Goayen, dans le Pagus-Cap-Sizun, une parcelle assez étendue renfermant, avec le manoir de Lézivy et cinq ou six villages, les chapelles de Lanfiaere et de Lantujen. Cette parcelle qui relevait en partie du régaire épiscopal de Cornouaille semble avoir primitivement appartenu à la paroisse de Poullan, laquelle, en raison de son étendue, devait être partagée en un certain nombre de sections ou subdivisions territoriales rappelant les anciens clans.

L'église de Mahalon avait été édifiée dans la partie occidentale de la paroisse, non loin du Goayen, et par conséquent à une distance assez grande des limites qu'avait au Sud et à l'Est le territoire qui en dépendait. Il ne paraît donc pas douteux que l'éloignement où se trouvait du clocher toute la partie orientale de la paroisse n'ait déterminé, dès les premiers siècles, la création à Guiler d'une église tréviale, c'est-à-dire une église de secours (1).

Cette trêve de Guiler, qui comprenait environ le tiers de Mahalon, en fut détachée en 1790 pour former une commune et une paroisse distincte.

De forme très irrégulière, Mahalon mesure environ, dans sa plus grande longueur, 10 kilomètres à vol d'oiseau, de l'Est à l'Ouest, et environ 4 kilomètres dans sa plus grande largeur du Nord au Sud. La superficie actuelle de la commune est de 2.139 hectares,

(1) Conen de Saint-Luc, *Mahalon*, dans *Bull. Soc. Arch. Fin.*, 1915, p. 106-138.

dont près de 25 hectares sous étang. La superficie de la paroisse est légèrement moindre puisqu'une partie du village de Cosquéric fait partie de la commune de Mahalon, tout en étant rattachée à Guiler au point de vue religieux.

Lors du dernier recensement, Mahalon comptait 1.228 habitants. Sa population est en décroissance continue depuis 1891. Elle s'élevait alors à 1.501 habitants, elle n'était plus que de 1.446 habitants en 1901, puis 1.417 en 1906, 1.399 en 1921, 1.324 en 1926, et enfin 1.228 en 1931. Cette décadence tient avant tout au taux très faible de la natalité. Mais elle tient aussi à d'autres causes, surtout à l'émigration vers les grandes villes, Nantes, Chantenay, Paris, etc...

MONUMENTS RELIGIEUX

EGLISE PAROISSIALE

« Saint Magloire que cette église honore comme patron était originaire de la Démétie et cousin de Saint Samson qui l'amena avec lui en Armorique pour le mettre à la tête du monastère qu'il avait fondé à Lanmeur. En 565, il succéda à Saint Samson sur le siège épiscopal de Dol et termina ses jours dans son monastère de Serk, en 585 ou 586. En se basant sur ces dates, on pourrait avec quelque vraisemblance attribuer à la fin du VI^e siècle ou au commencement du siècle suivant la fondation de la première église de Mahalon. Le vocable sous lequel fut placé cette église et aussi le choix de Saint Meylar pour patron de la paroisse voisine semblent d'ailleurs indiquer que les moines de Lanmeur ne furent pas étrangers à la création de ces deux paroisses. »

Voilà ce qu'écrivit M. le comte de Saint-Luc, dans son étude sur Mahalon. Mais Saint Magloire a-t-il été le

patron primitif de Mahalon ? N'était-ce pas plutôt un autre saint local, à qui on substitua plus tard saint Magloire, parce que le premier était tombé dans l'oubli ? Ce ne serait pas une substitution exceptionnelle. Vers le ^x^e siècle, une foule de saints locaux durent ainsi céder la place à d'autres saints plus connus. Mais quel était ce patron primitif ? Il me semble bien qu'il faille le chercher sous le nom même de Mahalon.

Mahalon s'écrivait autrefois Mazalon. Or, il y a eu à Keridreuff, à l'Ouest de la route de Pont-Croix à la Trinité, en face d'une petite place, non loin de la rivière, une chapelle dite de *Saint-Mazal*, ou, par mutation et contraction, Saint-Vaal (1). Ce Saint et Mahalon n'ont-ils rien de commun, et ne serait-ce pas là le patron primitif de l'église paroissiale ? C'est une hypothèse très vraisemblable.

Quoi qu'il en soit, aujourd'hui et de temps immémorial le saint patron de Mahalon est Saint Magloire.



Comme un certain nombre d'édifices religieux de la région de Pont-Croix, l'ancienne église de Mahalon appartenait à l'époque romane. Cette église fut en partie rebâtie en 1772. A ce sujet, les registres paroissiaux contiennent la curieuse annotation suivante : « Haec ecclesia fuit reedificata anno 1772. Dominus Perrichon qui fuit rector de Merléac, de Clédén-Cap-Sizun et de Mahalon, suis curis et, ut ita dicam, ex ore suo hanc extruit ecclesiam de Mahalon, anno Domini millesimo septingentesimo septuagesimo secundo. Successores, perficite quod non potuit perficere » : « Cette église fut rebâtie en l'an 1772. Messire Perrichon qui fut recteur de Merléac, de Clédén-Cap-Sizun

(1) On dit en breton : *Chapel Sant-Vaal*,

et de Mahalon, par ses soins et de sa bouche pourrait-on dire, a construit l'église de Mahalon en l'an du Seigneur 1772. Successeurs, parfaites ce qu'il n'a pu parfaire. »

De l'ancienne église reste le porche latéral, dont l'architecture mi-partie Renaissance et gothique, accuse le ^{xvi}^e siècle. On y trouve gravée une inscription gothique trop fruste pour être déchiffrée. Ce porche possède un fronton triangulaire surmontant une arcade évidée aux encoignures et flanquée de moulures prismatiques à bases gothiques. Le porche est voûté en pierre. Les angles évidés de l'arcade d'entrée rappellent les tympans gothiques ajourés des porches du pays. Sur le fronton est un vieux cadran solaire portant le millésime de 1652, un calice et l'inscription M. G. CEVER.

Le clocher est du ^{xvi}^e siècle également. Le pignon qu'il surmonte a une porte gothique à arcade feuillagée, inscrite dans un gable aigu. Ce clocher possède une galerie à balustrade surmontée d'une chambre de cloches de laquelle se dégage une flèche octogonale munie sur quatre de ses faces d'une lucarne à fronton triangulaire et, aux angles, de fléchettes carrées terminées en pinacles bosselés. La flèche fut renversée par la foudre le 8 Décembre 1828, et quelques-unes des pierres allèrent tomber, dit-on, à 200 ou 300 mètres de distance, tout à côté du manoir de Kerandraon. Elle fut réédifiée par un entrepreneur, Henry Léon, de Pleyben, pour la somme de 2.300 francs, sans compter toutefois le transport des pierres. Le millésime de 1831, que l'on voit sur le clocher, est la date de la reconstruction de cette flèche.

A l'intérieur subsistent, de chaque côté de la nef, trois arcades romanes en porte-à-faux conservées de l'ancienne église. Les colonnettes en faisceaux qui les supportent reposent sur des bancs de pierre de formes et de dimensions différentes et sont remarquables

par leur élévation et leur légèreté. Ces travées appartiennent à l'école de Pont-Croix, comme Meilars, Kérinac, etc., et offrent absolument les mêmes caractères que celles de l'église de Pont-Croix. Elles remontent au XII^e siècle.

L'église renferme quelques vieilles statues en bois, entre autres celle, très belle, de saint Magloire en évêque, grandeur naturelle, à gauche du maître-autel. A droite, et faisant pendant à celle de saint Magloire, la statue de saint Marc évangéliste, de facture identique. Toutes deux sont des œuvres puissantes et expressives qui font honneur au talent de l'artiste inconnu qui les a taillées dans le chêne. Du même côté, au-dessus de l'autel latéral, se trouve une statue de la Sainte Vierge portant l'Enfant-Jésus, d'une finesse remarquable. Dans l'aile latérale droite, une statue de saint Fiacre provenant de sa chapelle de Lanfiacre, a remplacé une statue de saint Maurice représenté tête nue, un livre ouvert dans la main gauche et une épée dans la main droite (l'épée a disparu). Plus bas encore, la statue de saint Herbot, protecteur des vaches et des bœufs. Dans l'aile latérale, côté de l'Evangile, est une statue de saint Maudez. Enfin dans le porche, au-dessus de la porte d'entrée, on voit une très vieille statue en pierre de saint Magloire.

Les autres statues sont récentes, en plâtre, et proviennent du quartier Saint-Sulpice. Deux d'entre elles, celle de saint Michel et celle de sainte Jeanne d'Arc, ont été bénites à l'occasion de la mission de 1911. En 1928, à l'occasion de la grande mission pascalle, prêchée par les R. P. Capucins, le vieux Chemin de Croix en toile peinte qui provenait de l'église paroissiale de Pont-Croix, a cédé la place à un joli Chemin de Croix en relief.

Le maître-autel, qui est surmonté d'un dôme en bronze, fut béni le 1^{er} Avril 1838, M. Riou étant recteur.

A droite du chœur se trouve une chapelle anciennement dédiée à saint Michel, qui contenait l'enfeu des seigneurs de Lanavan. Il s'y trouve un autel style Louis XIV, où se voient des angelots finement travaillés.

L'autel qui lui correspond de l'autre côté du chœur, dédié actuellement à saint Joseph, était précédemment consacré à saint Maudez. A droite, on montre dans le pavage une petite cavité destinée à recevoir la poussière recueillie sur l'autel. Cette poussière, délayée dans de l'eau, était administrée aux enfants comme vermifuge. La coutume de recueillir la poussière de l'autel de saint Maudez, parce qu'on lui attribue une vertu médicinale, n'est pas spéciale à Mahalon. On la retrouve, sous une forme ou sous une autre, à peu près dans tous les lieux où l'on honore saint Maudez (1). Elle a son origine dans un miracle attribué à ce Saint ; il débarrassa l'île Saint-Maudez, son île, d'une multitude de serpents qui l'infestaient et donna à la terre de cette île le pouvoir miraculeux de guérir leurs morsures dès qu'elle était appliquée sur la plaie. Peu à peu, la piété aidant, on attribua la même efficacité à la terre de ses églises ou à la poussière de ses autels, tout le monde ne pouvant posséder de la terre de l'île du Saint. Et, la confiance grandissant, on invoqua le bon Saint guérisseur, non seulement pour les

(1) Ainsi, à Guerlesquin, on prend de la terre voisine de la chapelle de Saint-Maudez, que l'on pose sur les plaies. — A Edern, après l'abandon de la chapelle de Saint-Maudez, on a continué, selon la vieille tradition, à prendre de la terre sous le maître-autel en granit, pour conjurer les affections de jambes, abcès, humeurs froides et tumeurs blanches qu'on dénomme *mal de S. Maudez*. On en a tellement pris, que l'autel a été complètement déchaussé et a fini par s'écrouler. De même à Clohars-Carnoët, sous la statue du Saint, il y a une excavation dans le dallage qui permet d'y prendre de la terre ou de la poussière. Dans l'église Notre-Dame, de Châteaulin, on prenait autrefois de la terre dans le sol de l'église, au pied de la statue du Saint, pour la guérison du mal de S. Maudez, enflures, plaies envenimées, morsures d'insectes nuisibles.

morsures de vipères, mais encore pour d'autres maladies.

Cette chapelle, à gauche du chœur, dépendait autrefois de la terre de Tromelin et renfermait une tombe élevée qui, lors de la reconstruction de l'église, fut intelligemment replacée sous une espèce d'enfeu pratiqué dans le mur collatéral Nord. Cet enfeu muré, sans doute pendant la Révolution, fut retrouvé tout à fait par hasard, le 17 Août 1910, lorsque l'on dégradait l'enduit du mur. La tombe forme un très joli monument, malheureusement mutilé. La dalle en granit qui la recouvre est chargée des statues couchées d'une dame et d'un chevalier. C'est la tombe des seigneurs de Tromelin-Lézivy. D'après les armoiries gravées au haut de la dalle, ces statues représentent Marguerite de Tréganvez, dame de Tromelin, décédée en 1534, et son époux Ronan de Trémillec, qui mourut en l'an 1548, date probable de l'érection de ce monument qui, sans être l'œuvre d'un Michel Colombe, n'en constitue pas moins un spécimen intéressant de l'art breton au xvr^e siècle. Les six écussons qui décorent les panneaux de la tombe sont supportés, les uns par des anges, les autres par des sauvages, et sont séparés par des arbres ébranchés, auxquels ils sont suspendus. Le premier écusson, en haut, à gauche, mi-parti de Trémillec (*de gueule à trois croissants d'argent*) et de Tréganvez (*écartelé aux 1 et 4 d'azur à cinq billettes d'or en sautoir, aux 2 et 3 de gueule à une tour d'argent*) dont les deuxième et troisième quartiers sont seuls reproduits, porte les armes de Ronan de Trémillec et de son épouse Marguerite de Tréganvez, dame de Tromelin.

Le second écusson, au milieu, en haut, porte les armes des Trémillec alliées à celles des Botigneau (*de sable à l'aigle éployée d'argent becquée et membrée de gueule*), c'est-à-dire les armes de Maurice de Trémillec et de Louise de Botigneau.

Le troisième écusson, à droite, en haut, mi-parti de

Trémillec et de Jégado (*de gueule au lion d'argent armé et lampassé de sable*), porte les armes d'Anne de Trémillec et de Jean de Jégado, son époux.

Le quatrième, en bas, à gauche, est un écartelé de Trémillec et de Lézongar (*d'azur à la croix d'or cantonnée à dextre d'une fleur de lys de même*), ou, peut-être, de Penguilly (*d'azur à la croix pattée d'argent*), ce qui nous donnerait dans ce dernier cas les armes de Ronan de Trémillec et de Jeanne de Penguilly en 1538.

Le cinquième, au milieu, en bas, porte mi-parti de Trémillec et du Guermeur.

Enfin, le sixième écusson, en bas, à droite, porte mi-parti de Trémillec et de Lézongar.

A droite et à gauche de la tombe se trouvent deux autres écussons ; l'un soutenu par deux lions et surmonté d'une toque emplumée porte les trois croissants des Trémillec ; il est admirablement conservé sauf malheureusement la devise. Le second, soutenu par un ange, est illisible.

Ce tombeau, haut de trois pieds, était autrefois entouré des écussons qui sont maintenant au-dessus et au-dessous. Il est mentionné, ainsi qu'un banc qui le séparait du chœur, dans l'aveu rendu en 1637 par Pierre de Jégado (1). Il a été restauré par les soins de M. l'abbé Blouet, recteur de Mahalon (1908-1924).

Le 13 Juin 1911, au moment de la réparation de l'église, M. le chanoine Abgrall, architecte, et M. Blouet découvrirent, sous une dalle de 1 m. 20 de long sur 0 m. 60 de large, un caveau mesurant 4 m. 50 sur 1 m. 40. Le fond en était couvert d'ossements. Les fouilles ne furent pas poussées plus avant, et les reliques ne furent pas inventoriées. Elles ne l'ont pas été davantage depuis lors, car l'ouverture du caveau fut obstruée par une dalle en ciment armé. — C'est le

(1) Arch. de la Loire-Inférieure. B. 2021.

caveau de la famille de Trémillec, et c'est au-dessus de ce caveau que se trouvait autrefois le tombeau que nous venons de décrire.

Le surlendemain, 15 Juin 1911, les ouvriers en continuant leurs travaux enlevèrent une dalle longue de 2 m. 20 et large de 0 m. 50 et se trouvèrent devant la tombe de la famille de Plœuc où fut enterrée, en 1611, Anne de Tyvarlen, femme de Jehan de Plœuc, seigneur de Kerandraon. D'après le procès-verbal fait le 27 Juin 1635 à la demande de Nicolas de Plœuc, on voyait dans le chœur à cette époque « une tombe haute... vis-à-vis du grand autel, ayant la représentation d'un gendarme, et à l'entour une inscription en vieux caractères gothiques non lisibles... et deux autres tombes basses aux deux côtés de celle qui est eslevée, lesdites trois tombes armoyées d'une *rencontre de cerf*. » Cette « tombe haute » et le gendarme ont disparu, mais le caveau est resté, et c'est ce caveau qui fut ouvert en 1911, exactement 300 ans après qu'y fut descendu le corps d'Anne de Tyvarlen. Ce caveau mesure 2 m. 40 de long et 0 m. 65 de large. On y a trouvé un crâne bien conservé et d'autres ossements. Deux barres de fer traversent le caveau dans le sens de la largeur, à quelques centimètres du fond. C'est sur ces barres, semble-t-il, que l'on faisait reposer les cercueils. — L'exploration s'arrêta là, et on recouvrit le tout afin de pouvoir continuer les travaux en cours (1).



Dans la partie de la nef qui a été reconstruite au XVIII^e siècle, un des piliers porte l'inscription suivante :

M^r F. PERICHON, R^r : A. GVILLOV, P^{tre}

(1) Notes de M. l'abbé Blouët, recteur de Melgven.

Le collatéral Sud renferme la pierre tombale de M^r JEAN PENFRAT, DOCT. RECT. DECEDE 1767

Au bas du collatéral Nord est déposé un sarcophage en granit qui sert maintenant de bénitier. Ses dimensions intérieures sont : 1 m. 67 de long, 0 m. 47 de large et 0 m. 25 de profondeur.

Au fond du sanctuaire, au-dessus du maître-autel, on voit, encastré dans le mur, un écusson en pierre portant une tête de cerf, armoiries des Kerharo de Kerandraon.

Au XVII^e siècle, l'église de Mahalon possédait des vitraux peints et l'on voyait dans les tympans des fenêtres flamboyantes les armes des maisons de Plœuc, Pont-Croix, Kergorlay, Tyvarlen, posées en écartelure, ainsi que les blasons des familles de Lanros, Poulmic, Porte-Neuve, Nevet, Quelennec, Kerharo, et plusieurs autres amplement décrits au procès-verbal du marquis de Plœuc en 1635. Sans aucun doute, ces vitraux étaient historiés comme l'étaient autrefois ceux de la plupart de nos églises et chapelles. Mais peu à peu, le temps aidé des tempêtes, des orages, de la grêle, en a brisé ou défoncé les panneaux ; des réparations maladroites ont été faites ; souvent on a remplacé par du verre blanc les morceaux disparus, puis les débris qui restaient, et c'est ainsi qu'aujourd'hui les jolies fenêtres gothiques flamboyantes de Mahalon n'ont plus que des tympans et des panneaux en verre ordinaire.

Deux cloches forment le carillon. La plus grande fut « baptisée » en 1926.

De nouveaux fonts baptismaux ont remplacé les anciens en 1911. Au-dessus de la cuve se dresse un petit monument en terre cuite représentant le baptême de Notre-Seigneur.

En 1911 également, le pavage de l'église a été refait en ciment, une toiture neuve a été posée, les lambris

remplacés, tout l'intérieur restauré. Une jolie table de communion en ciment armé, style Louis XIII, a été faite sur le modèle de celle de Pleyben. Au milieu, une porte en fer forgé, artistement travaillée, donne accès dans le chœur.



La sacristie hexagonale, qui flanque l'église au Sud, a été rebâtie en 1726, par Jean Boédan, recteur.

CHAPELLE SAINT-PIERRE

La chapelle Saint-Pierre, dont les seigneurs de Kerandraon étaient les premiers prééminenciers, s'élève à la sortie du bourg, au Nord du village de Lanhoantec. La présence de cette chapelle dans un village en *Lan* indique qu'elle n'est dédiée à S. Pierre que depuis une époque relativement récente. L'on a changé le nom de la chapelle, nous avons vu qu'à une certaine époque ce fut une coutume courante, mais on n'a pas pu changer le nom du village, et c'est sous ce joli vocable de Lanhouantec que se cache encore le nom d'un de nos vieux saints locaux, qui fut le patron de la chapelle primitive. Lanhouantec signifie le monastère de Hoantec ; et il est intéressant de remarquer que dans un vieux bâtiment qui sert aujourd'hui de grange se trouve un bénitier encastré dans le mur...

Telle qu'elle existe aujourd'hui, la chapelle Saint-Pierre est un édifice du xv^e siècle composé d'une nef, de transepts et d'une abside carrée. Les pignons des deux ailes sont percés de fenêtres à meneaux flamboyants. La façade Ouest, dont la porte est très simple, est surmontée d'un joli clocheton à petite flèche bosselée, légèrement penchée, flanquée de fléchettes et décorée de tympan ajourés, avec une corniche denticulée. Au-dessus de la porte on lit la date de 1718.

Autrefois, à droite, existait une autre porte qui a été bouchée.

A l'intérieur il n'y a qu'une seule nef, avec un arc triomphal à l'entrée du chœur, soutenu par des colonnes engagées à pans coupés. Ces colonnes et celles qui flanquent l'angle du mur de la nef présentent sur une de leurs faces une assez curieuse décoration, faite de motifs frettés et entrecroisés dans le genre de certains paraphes d'écriture ancienne. A gauche de l'arcade ogivale qui sépare la nef de l'abside, une inscription en caractères gothiques fait connaître la date de la dernière reconstruction de la chapelle (1552) et le nom du fabrique, Guillaume Le Coz :

IAN : M : B : I : U
G : COZ : FAB

Au-dessus du maître-autel, il y a les statues en bois de la Sainte-Vierge et de Saint Pierre, et, à l'autel de gauche, la statue de Saint Vinoc.

Les fenêtres qui éclairent les transepts ont conservé quelques fragments de vitraux. Dans celle du transept Sud, Notre-Seigneur est représenté assis au Jugement dernier ; on voit quelques têtes de chevaux et des soldats qui semblent s'enfuir. Puis, scène de l'Annonciation : l'ange porte une banderole avec les caractères *Grac. plen.*, et la Sainte-Vierge est représentée dans le tympan. Dans la fenêtre du transept Nord, l'on reconnaît saint Roch étendu à terre et son chien, puis le seigneur Gothard à cheval. On y voit aussi un écusson entouré du collier de Saint-Michel et portant : *écartelé aux 1 et 4, fascé de gueule et d'argent de six pièces, aux 2 et 3, d'argent à trois quintefeuilles de gueule 2 et 1*. M. le comte de Saint-Luc attribue ces armoiries à Guillaume de Coëtrieux, chevalier de Saint-Michel et gouverneur de Guingamp, qui mourut en 1616. La famille de sa mère, Françoise de Quélen du Vieux-Châtel, avait des terres à Mahalon. La

maîtresse-vitre garde aussi quelques restes de vitraux. Autrefois on y voyait les armoiries des seigneurs de Kerandraon.

La façade occidentale de la chapelle a été rebâtie en 1718. La chapelle et son placître furent vendus comme biens nationaux le 29 Prairial an III à Yves Le Bihan pour la somme de 1.600 livres.

×

Située entre les trois écoles de Mahalon, la chapelle Saint-Pierre sert de chapelle de secours pour le catéchisme. Elle est aussi le but des processions liturgiques et, ces jours-là, la cloche de Saint-Pierre unit sa voix argentine à la voix plus puissante de ses sœurs de l'église paroissiale. Enfin la chapelle a un pardon annuel pieux et suivi qui a lieu toujours le dernier dimanche de Juin.

×

Tout à côté de la chapelle se dresse un calvaire en granit dont la partie supérieure moderne ne correspond guère au soubassement, qui a été fait pour supporter un poids plus lourd. De fait, l'ancienne croix était plus grande. On en voit les débris, Christ avec personnages, à l'intérieur de la chapelle, dans l'angle du transept Nord. Il s'y trouve aussi un croisillon d'un Christ moins ancien qui fut brisé le jour même de son érection par la chute d'une forte branche de l'un des ormes qui bordent le chemin.

CHAPELLE SAINT-FIACRE

Reconstruite en 1883, cette chapelle n'a conservé d'ancien que les deux culs-de-lampe qui sont encastés dans le pignon oriental. L'un d'eux supportait, jusqu'à ces derniers temps, la statue en bois de Saint Fiacre vêtu en ermite et tenant une bêche. Cette statue se trouve actuellement dans l'église paroissiale.

L'entretien de la chapelle Saint-Fiacre étant devenu trop coûteux, on l'a désaffectée et on a supprimé le pardon annuel qui, vers la mi-Septembre, mettait beaucoup d'animation dans ce joli paysage. Non loin de la chapelle, dans le vallon ombragé, se trouve la fontaine de Saint-Fiacre, intelligemment restaurée par François Le Bihan en 1912. Comme c'était la coutume pour beaucoup d'autres fontaines saintes du pays breton, on y venait pieusement tremper les chemises des enfants malades et on les en revêtait en priant saint Fiacre de les guérir.

Le village de Lanfiat ou Lanfiacre où se trouve cette chapelle est mentionné dans la charte de fondation du prieuré de Saint-Tutuarn (île Tristan), dressée en 1126. Parmi les dons que Robert, évêque de Cornouaille, fit à ce prieuré, figurent les deux tiers de la dîme de Lanfiat. Dans la déclaration fournie au domaine royal en 1678 par Jean Rolland, sieur des Nos, procureur fiscal du prieuré, le rendement de cette dîme est évaluée à quatre combles de seigle.

Le cartulaire de l'église de Quimper fait mention d'une « donation faite par Geoffroy Ligaven, écuyer, pour l'obit de Meauce, veuve de Daniel Richoulart, d'une rente de 72 sous sur ses terres de Lanfiat en 1309 » (1).

CHAPELLES DISPARUES

Outre ces deux chapelles, le rôle des décimes mentionne la chapelle de Saint-Tujen. Située à l'extrémité de la paroisse, dans le village de Lantujen, au Midi du village, près du chemin qui conduit à Hentmeur, cette chapelle est tombée en ruines pendant la Révolution. Quelques pans de murs encore debout en 1883 ont servi à rebâtir la chapelle de Lanfiat, où l'on transféra également la table d'autel en granit et une statue

(1) Cart. n° 51, folio 79.

représentant saint Tujen en abbé mitré. Cette statue se trouve aujourd'hui dans l'oratoire de l'école Saint-Joseph. Quant à la chapelle du Saint, il n'en reste plus rien. Seul des noms de champs, *Porz-Iliz*, *Porzik-an-Iliz*, *Park-ar-Groaz*, rappellent qu'autrefois il y eut là un sanctuaire.

Cependant, bien après la disparition de la chapelle, le fabricien de Saint-Tujen, muni de sa clochette, continua à venir chaque année au bord du grand chemin qui conduit au Cap, y implorer en faveur du Saint la générosité des nombreux pèlerins qui se rendaient à son autre sanctuaire — plus célèbre — de Primelin, le jour du pardon. Puis, un jour, la clochette de Saint Tujen sonna pour la dernière fois, le fabricien ne vint plus au bord du chemin, et, à partir de ce jour, s'effaça peu à peu dans les mémoires le souvenir de Saint-Tujen de Mahalon..., et s'il n'y avait pas eu le village de Lantujen pour perpétuer par son nom, le nom du Saint, il serait aujourd'hui complètement oublié !



Saint Vinoc, patron de Plouhinec, eut aussi autrefois sa chapelle à Mahalon, au village de Stang-Irvin. Naguère encore, la procession se rendait une fois l'an jusque là, pour commémorer la fête et le pardon qui s'y célébraient jadis. De cette chapelle, non plus, il ne reste rien, et l'on ignore son emplacement exact. Les plus anciens de Stang-Irvin se rappellent pourtant avoir vu dans leur jeunesse un tronc au bord de la route de Guiler. Le terrain vague qui avoisine le village porte le nom de *Menez-ar-Zant*. Apparemment, c'est là que devait s'élever la chapelle, à moins que ce ne fût dans la prairie qui est en contrebas, entre la fontaine et le calvaire qui existent encore.

La fontaine de Saint-Vinoc, qui fournit de l'eau à tout le village, a été reconstruite en 1808. Il s'y trouve une statuette en bois de saint Vinoc en moine.

De l'autre côté du petit vallon, non loin de la fontaine, se dresse le calvaire, jolie croix du xvr^e siècle, dont le fût, comme celui des croix érigées à l'occasion d'une épidémie, est semé de larmes.

Enfin, on peut encore citer comme chapelles disparues la chapelle du manoir de Tromelin, celle du manoir de Lanavan, celle du manoir de Kerandraon, et celle de Kerlouénan.

CROIX DE PIERRE

Dans cette paroisse existent encore plusieurs croix anciennes outre le calvaire de Saint-Pierre et la croix de Saint-Vinoc dont nous avons parlé :

La croix du cimetière qui porte le millésime de 1616 ;

A la jonction du chemin de Lescran et de la route de Mahalon à Plozévet, une croix appelée *ar Groaz-Ru*, portant sur son soubassement l'inscription suivante :

1647 KVENAL PRESTRE

Pascal Kervenal, qui était prêtre avant 1616, habitait le village de Lescran, où sa famille possédait une tenue.

On peut encore citer la croix de Lanfiat, au milieu du placître de la chapelle de Saint-Fiacre.

FONTAINES SAINTES

Autrefois la plupart des églises et chapelles de notre pays possédaient leur fontaine sacrée. Quelquefois la fontaine se trouvait dans l'église même, le plus souvent elle l'avoisinait, et on y venait, particulièrement le jour du pardon, boire de son eau en priant le saint ou la sainte, comme cela se pratique encore de nos jours dans plusieurs lieux de pèlerinage. Cette dévotion n'est autre chose qu'une forme du culte du Saint lui-même. Nos aïeux païens rendaient un culte aux

eaux des fontaines; et lorsque vinrent les premiers prédicateurs de la foi chrétienne, ils bâtirent les églises et les chapelles aux abords de ces fontaines pour les sanctifier. Mais pour ne pas détourner d'eux les populations, ils ne supprimèrent pas radicalement le culte des fontaines saintes; ils les christianisèrent en quelque sorte en les consacrant à Dieu ou à tel ou tel saint.

Toutes ces fontaines n'ont pas disparu. A Mahalon il y a, outre les fontaines de Saint-Fiacre et de Saint-Vinoc que nous avons signalées, la fontaine de Saint-Maudez, dans l'enclos du presbytère. Elle fournit de l'eau à tout le bourg. Dominant la fontaine, il y a une statue en pierre du Saint, malheureusement mutilée;

La fontaine de Saint-Sébastien, à Landiduy, où l'on venait encore récemment allumer des cierges pour obtenir la guérison des rhumatismes.

Non loin de cette dernière fontaine, à l'Ouest du village de Lanrin, à 1.500 mètres de Pont-Croix, à l'intersection de la vieille route de Pont-Croix à Quimper par Guiler et du chemin venant de Pont-Croix à Mahalon, se trouve un endroit appelé *Plas-ar-Zalud*, parce qu'on y saluait la chapelle de Lochrist (en Beuzec), dont le clocher s'apercevait au fond du vallon de Trévien, par-delà la rive droite du Goayen.

AUMÔNERIE DE MAHALON

Fondé à Jérusalem au commencement du XII^e siècle, l'Ordre de l'Hôpital ne devait pas tarder à recevoir en Bretagne des dons importants qui lui permirent de créer un certain nombre d'hôpitaux. Le plus souvent ceux-ci furent établis dans les villes ou sur le bord des grands chemins. On sait que le vêtement noir des Hospitaliers était orné sur la poitrine d'une croix pattée de couleur blanche.

L'Ordre des Hospitaliers possédait à Mahalon une aumônerie (elemozine) dont l'existence est attestée

par un charte de 1160 attribuée au duc de Bretagne Conan IV. Par cette charte, le prince confirmait aux Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem la possession des biens qui leur avaient été antérieurement concédés dans le Duché.

L'aumônerie de Mahalon paraît avoir subsisté jusqu'au XIV^e siècle. Les restes de cet établissement étaient, devenus, au siècle suivant, la propriété de Jehan Gouzerc'h et de Levenez Gouzerc'h, femme de Guéguen Le Quéré, qui rendirent aveu, en 1497, à Jehan de Cornouaille, seigneur de Coatmoryan « pour une maison nommée *Ty-ar-Rugnou* (maison des Terres) o son courtil situés au village prochial de Kerilis-Mazon et ferant du bout devers souleil levant sur le chemin qui mesne de la chapelle de Saint-Pierre à l'église prochiale » (1).

C'est sur cet emplacement que fut, dans la suite, construit le presbytère.

Le bâtiment actuel a remplacé le manoir presbytéral édifié au XVIII^e siècle sur les ruines de l'ancienne aumônerie. De l'ancienne habitation on a conservé le portail en plein cintre qui donne accès dans la cour et une partie de la maison. Dans le pignon Sud on voit une longue et étroite fenêtre gothique coupée d'une traverse horizontale. Dans la cour gît un fragment de colonne cylindrique avec base (ou chapiteau) moulurée. Deux têtes en relief sont encastrées dans le mur qui sépare la cour du jardin. Dans le mur Ouest du jardin, une autre pierre porte l'inscription suivante :

MR IEGO DOCTEUR EN
THEOLOGIE D. L. SACR...
DE PARIS R. D. MAHAL...
EF. A SES FRAIS LE...
DE LA MRS DCI AU...
... DIEU ...

(1) Archives de M. le comte de Saint-Luc.

L'aveu que fournirent, en 1681, pour la réformation du domaine royal Guillaume Guibon, de Brégouronec, procureur terrien, et Guillaume Le Peuziat, de Kervendal, fabrique et marguillier, contient la description de ce presbytère et de ses dépendances. Dans le même acte sont également mentionnés quatre champs nommés *Parkou Sant-Vaal* (1) que la fabrique possédait aux issues du village de Lescoat. (Arch. nat. P., 1690, v. f° 437.)

Le sceau des recteurs de Mahalon que reproduit l'Armorial général de 1696 portait : *d'azur au sautoir d'or*.

ANCIENS RECTEURS

Le plus ancien registre paroissial conservé à Mahalon s'ouvre en 1675. Les actes qu'il renferme et ceux que renferment les registres suivants permettent d'établir la liste des recteurs, curés et prêtres résidants qui se sont succédé dans la paroisse depuis cette époque. Nous en donnons ci-après la liste, aussi complète que possible, en nous aidant de divers documents en ce qui concerne les époques antérieures à 1675.

1390-1404. { Denis de Lannédern ;
Daniel de l'Isle ou de Insula ;
Guillaume Eléphant ;
Michel Conan.

1404. Nicolas Couzerc'h.

1512. Jean Lescoat.

1537. François de Lezongar.

1538. Décès de Hervé de Lezongar, qui était à la fois recteur de Mahalon et de Plogastel.

1596. Décès de Jehan de Kersaudy (fils d'Yvon de Kersaudy et de Marguerite de Trémarec).

(1) C'est le même saint que S. Mazal ; *Maal* par contraction ; *Vaal* par mutation. Ce nom donné aux champs de la fabrique, confirme ce que nous avons dit plus haut au sujet de l'éponyme de Mahalon.

1624. Mathurin Rouillé, chanoine de Cornouaille.
16... F. Richar.

1644. Hervé de Kergoët du Guilly, sieur de Tréamboul, décédé à Mahalon. Son grand-père, Alain de Kergoët, époux de Julienne de Trégain, était mort en 1596, dans les cachots de l'île Tristan, où l'avait enfermé le fameux bandit Guy Eder de la Fontenelle. Celui-ci lui ayant permis de faire son testament, il déshérita sa fille qui voulait se marier contre son gré (Bibl. nat. ms 31081).

1652. C. Céver. Son nom est gravé sur le cadran solaire en ardoise au-dessus du porche de l'église paroissiale.

1670-1681. Sébastien de Kerviher, doyen de Pont-Croix, gouverneur de Loc-Maria et chapelain de Poulgaou, fils de Pierre de Kerviher et de Marie Toulanlan, dame de Treffest. Il mourut le 21 Février 1681.

1682-1685. Yan de Chégaray, docteur en Sorbonne, fut transféré à Pouldreuzic.

1685-1697. Philippe - Corentin Jégo, docteur en Sorbonne, enterré à Mahalon, le 16 Novembre 1697.

1699-1742. Jean Boédan. Il fit rebâtir la sacristie en 1726, et en 1739, il légua à la fabrique le quart du convenant Kergouderien. Il mourut au presbytère de Mahalon, le 22 Avril 1742, âgé d'environ 74 ans et fut « enterré dans le cimetière de la mère église », le 24 Avril.

1742-1767. Jean Penfrat-Bassemaison, docteur en Sorbonne, mourut à Mahalon et y fut inhumé. Sa pierre tombale avec l'épithaphe se trouve dans le collatéral Sud de l'église. Son nom était gravé sur l'ancienne cloche de Guiler.

1768-1789. F. Perrichon, précédemment recteur de Merléac et de Cléden-Cap-Sizun. Il fit reconstruire l'église en 1772. Il devait être originaire de Lennon, où sa famille était possessionnée.

1789-1792. M. Sohier. Il refusa le serment à la Constitution civile du clergé.

1793-..... Falher, constitutionnel.

ANCIENS CURÉS ET PRÊTRES DE MAHALON

1596. Henry de Kerven, prêtre, demeurant à Kerigarret, afferme l'annate de Mahalon.

1615-1647. Pascal Kervénal, prêtre, demeurant à Lescran où il devait tenir une petite école et où il possédait une tenue. Son nom figure sur le soubassement de la Croix-Rouge.

1660. Hervé Jacq, neveu du précédent, curé, habitait à Kerétret où il possédait une tenue.

1669. Yvon Euzen (de Plomodiern), curé.

1672-1686. Noël Gadonay, curé. Il mourut à l'âge de 51 ans.

1673-1679. Jean Dotton (de Lanavan), curé de Guiler.

1675-1678. Yves Donarz, confesseur approuvé de Mahalon.

1677. En Octobre, enterrement de Pierre Melguen, escolier étudiant en philosophie.

1678. Philippe Rioual, prêtre prédicateur de Mahalon (né à Pleyben).

1681-1682. Guillaume Pennec, prêtre, fut enterré le 25 Octobre 1682.

1682. 25 Novembre, enterrement de Jean Le Sal, prêtre, 75 ans.

1682. Guillaume Quistinit, curé d'office après la mort du Recteur Yan de Chégaray, jusqu'à l'arrivée de messire Jégo, recteur.

1682. Kernilis, curé de Pont-Croix, devient curé de Mahalon à Guiler.

1675-1701. Guillaume Yannic, de Stang-an-Aman en Mahalon, curé depuis 1686. Il mourut le 29 Mars 1701, âgé de 52 ans,

1686. 27 Mars, enterrement de René Gourmelen, prêtre de Pouldergat.

1686. Guillaume Le Cloarec, diacre.

1686-1725. Jean Le Pérennou, prêtre, du manoir de Kersal. Il était fils ou frère de Glévan Le Pérennou « abbé de la confrérie de Saint-Magloire et enseigne de cette paroisse ». Il mourut âgé de 68 ans.

1689. Elie Le Bozec, curé de Mahalon à Guiler.

1690-1715. Antoine Melguen, prêtre. En 1692, il était curé de Guiler.

1697. Sébastien Savina, prêtre.

1701-1702. Pierre Le Floc'h, curé.

1701-1703. Jean Le Pennec, prêtre.

1702-1714. Yves Le Bihan, prêtre.

1703. Hervé Gounidec, curé.

1704. François Philippe du Guermeur, prêtre.

1704-1718. Jean Le Queffurus (de Meilars), curé de Mahalon, puis de Guiler.

1708. Yves Le Lyon, clerc tonsuré.

1711. 3 Avril, enterrement de Jean-Louis Duchêne, prêtre.

1711-1720. Jean Savina, curé.

1716-1760. Joseph Hélias, titulaire de la chapellenie de Kerharo. Sur la façade de sa maison, à Lestréauegan, est sculpté un calice. Sa famille habite toujours cette maison.

1720. Y. Bacon, curé de Mahalon à Guiler.

1730-1736. Yves Quéré, prêtre.

1731. H. Savina, sous-diacre.

1739-1758. Louis-François Boédan, curé.

1745-1746. Yves Tromeur, curé de Mahalon à Guiler.

1745. Quéméner, prêtre.

1747-1752. Alain Gloaguen, curé de Mahalon, puis de Guiler.

1752-1757. Gilles-Baptiste Le Hars, de Ty-Glas, au bourg de Mahalon, petit-fils de maître Trépos, notaire royal. Son père était originaire d'Elliant.

Gilles-Baptiste Le Hars devint religieux de l'abbaye de Daoulas, chanoine régulier. Pendant la Révolution, il fut arrêté le 7 Décembre 1791, pour refus de prêter serment, puis relâché le 16 Janvier 1792. Arrêté de nouveau le 14 Décembre 1795, il était détenu le 8 Germinal an IV (28 Mars 1796) dans le ci-devant collège de Quimper. Il mourut peu après.

- 1756. Y. Thomas, prêtre.
- 1757-1766. Jean Colin, curé de Mahalon à Guiler.
- 1757. Jean Goardun, prêtre.
- 1758. Joseph Marie Mancel, prêtre.
- 1759. G. Lavanan, prêtre.
- 1760-1763. Le Coz, prêtre-curé de Mahalon, puis recteur de Perguet en 1763.
- 1760-1779. Allain Le Guillou, du bourg, curé. Il y eut des interruptions dans son ministère. Il fut le collaborateur de messire Perrichon dans la reconstruction de l'église paroissiale. Son nom est inscrit sur l'un des piliers de la nef, face à la chaire, audessous de celui de messire Perrichon. Il mourut à l'âge de 46 ans.
- 1763-1767. Yves Jourdain, curé d'office à la mort de Jean Penfrat, recteur.
- 1769-1776. G. Le Brusq, prêtre, originaire de Poullan.
- 1775-1782. Julien Perrichon, curé, précédemment chapelain de Saint-Matthieu. Il mourut à Mahalon en 1782, à l'âge de 51 ans. Il y fut inhumé : sa pierre tombale s'y voit encore vers le milieu du cimetière.
- 1782. Ollivier, curé de Mahalon à Guiler.
- 1782-1791. Sébastien Gloaguen, curé. Il ne prêta point le serment ; mourut au presbytère, le 7 Septembre 1791, âgé de 34 ans.
- 1792-1794. Paul Donnart, vicaire assermenté. En Janvier 1793, il fut nommé « officier civil pour les baptêmes et mariages ».
- 1785-1791. René Rochedreux, curé de Mahalon à Guiler. Il ne prêta pas le serment, fut arrêté le 7 Dé-

cembre 1791 et déporté en Espagne. Après la Révolution, il devint professeur à l'école de Meilars, puis recteur de la même paroisse.

1740-1795. René Le Guellec, prêtre de Mahalon. Il prêta le serment puis se rétracta et continua à faire du ministère à Mahalon malgré la présence du vicaire assermenté Paul Donnard.

Loup

MAHALON PENDANT LA RÉVOLUTION

Peu de temps avant le commencement de la Révolution, le 4 Mars 1789, François Perrichon, recteur de Mahalon, avait permuté avec Mathurin-Joseph Sohier, vicaire de la paroisse de Bédignec et titulaire du bénéfice de Saint-Jean du Meurrier, paroisse Saint-Jean de Nantes. Celui-ci refusa de prêter serment à la Constitution civile du clergé. De plus, il avait pris copie, au séminaire, de la protestation de Mgr de Saint-Luc et il s'était chargé de la répandre et de la faire signer dans le pays. Les maîtres du jour ne le lui pardonnèrent pas. Il fut traité de séditieux et accusé de faire des prônes incendiaires, et, finalement, chassé. Son vicaire, Sébastien Gloaguen, refusa également de prêter serment. Il mourut au presbytère en Septembre 1791.

Le 27 Mars 1791 eurent lieu des élections pour remplacer par des recteurs assermentés les recteurs réfractaires du canton de Pont-Croix. Ce fut une dure besogne. Le Roux, curé de Peumerit, fut élu recteur de Mahalon. Poullan, Pouldergat et Meilars furent réservés à huitaine. Quelques jours après, Tréhot de Clermont, maire de Pont-Croix, écrivait : « On ne sait encore que dire des élections faites des curés. Les choix, dans ce canton, ont été excellemment faits, mais la majeure partie a refusé d'accepter ; d'autres, après avoir accepté, se sont rétractés. L'embarras est de

trouver des sujets : il y a de la manœuvre en diable pour détourner ceux qui sont bons... Ho ! par exemple qu'un recteur de Primelin, un recteur de Mahalon qui sont des séditeux, qui ont fait des prônes incendiaires, soient chassés, c'est pain bénit... » Il était entendu qu'on supprimerait plusieurs paroisses si on ne trouvait pas de prêtres assermentés à mettre à leur tête. « Ce n'est pas la peine d'induire de nouveaux recteurs en des dépenses pour s'établir dans des paroisses qui bientôt seront supprimées. Cela me paraît sage » (1). C'est ainsi qu'il fut question de partager Meilars entre les paroisses voisines.

L'élection des nouveaux recteurs fut reprise le 1^{er} Avril. Le Roux, curé de Peumerit, après avoir accepté, avait refusé de venir à Mahalon. Et ce jour-là, c'est Jean Saouzanet qui y fut nommé. Jean Saouzanet, né à Pont-Croix, le 28 Avril 1748, était prêtre en 1774 et devint professeur au collège de Quimper. A l'exemple de son principal, Claude Le Coz, il avait prêté serment. En apprenant sa nomination à Mahalon, Tréhot de Clermont écrivait : « Il n'acceptera sûrement pas ; la sous-principalité lui pend à l'oreille et cette place convient mieux à sa paresse et à son indolence. » C'est, en effet, ce qui arriva : il ne vint jamais à Mahalon et fut nommé sous-principal au collège. Plus tard, en 1794, il devint curé constitutionnel de Fouesnant. Il mourut après le Concordat, après avoir refusé un confesseur.

M. Sohier restait donc toujours à Mahalon. Tréhot de Clermont écrivait encore : « Le remplacement et le déplacement des Recteurs se sont passés fort tranquillement. Il n'y a que le Recteur de Mahalon qui tient bon. On a nommé deux sujets de suite qui ont d'abord accepté et qui ensuite ont remercié. »

Mahalon avait deux vicaires. L'un d'entre eux était

chargé spécialement de la trêve de Guiler. A cette époque, c'était l'abbé René Rochedreux, né à Concarneau, en 1756, qui en était chargé. A l'exemple de son recteur, M. Sohier, il refusa de prêter serment à la Constitution civile du clergé. De plus, il commenta cette Constitution en chaire et dit à ses tréviens qu'il était interdit de vendre et d'acheter les biens du clergé. Pour ces déclarations, il fut arrêté et jugé. Tréhot de Clermont nous fournit quelques détails sur ce jugement : « Je suis allé à l'audience pour entendre le jugement de l'abbé Rochedreux, vicaire de Mahalon à Guilair, qui, au mois de Janvier, recevant le décret sur la Constitution civile du clergé et en en donnant lecture au prône et l'expliquant, dit qu'il ne croyait pas qu'il fût permis de vendre et d'acquérir les biens du clergé ; que cela était défendu par les conciles, sous peine d'anathème et d'excommunication, qu'il se croyait obligé d'avertir tous ceux qui en achèteront de ne point s'adresser à lui en confession, sains ou malades, parce qu'il ne les absoudrait pas, à moins de restitution ou de volonté déclarée de restituer en cas d'impuissance, et qu'il assurait qu'aucun prêtre ne pouvait pas plus les absoudre que lui, que d'ailleurs les choses pouvaient revenir dans leur ancien état et qu'il ne conseillait à personne de s'exposer à perdre son argent dans ces acquisitions. — On parle et il avoue deux prônes sur cette matière. Il fut justifié de l'accusation portée contre lui d'avoir laissé mourir un des acquéreurs de biens ecclésiastiques sans confession et sans sacrements, en disant qu'il ignorait que cet homme fût malade, lorsqu'un dimanche, il avertit son peuple qu'il était obligé de s'absenter toute la semaine et qu'il priait ceux qui auraient besoin de secours pendant ce temps, d'appeler le vicaire de Mahalon ou celui de Landudec, voisins qu'il en avait prévenus ; que cet homme était mort le vendredi suivant, pendant son absence, et que quand il eût été

(1) Correspondance de Tréhot de Clermont, *Bull. Dioc.*, 1907, p. 217 ss.

chez lui, cet homme serait mort dans le même état, puisqu'on ne vint réclamer de secours qu'au moment où le malade était tellement mourant que son confrère de Mahalon le trouva mort. »

Pour ces prétendus délits, l'abbé Rochedreux, assis au banc des accusés, reçut une admonestation sévère, et en outre, fut condamné à être privé de tout traitement pendant six mois, et, ce qui dut le peiner bien davantage, il fut condamné à être suspendu de toute fonction pendant le même laps de temps. Et Tréhot de Clérmont continue : « Le jugement est un peu trop rigoureux pour un aussi vieux péché qui date de Décembre dernier ou de Janvier, qui n'a produit aucun effet fâcheux et qui n'a été commis que par l'impulsion d'un forcené de Recteur de qui il dépendait. »

Le « forcené de Recteur » c'était toujours M. Sohier. Cela se passait le 15 Avril 1791.

Le 1^{er} Décembre suivant, l'abbé Rochedreux fut de nouveau arrêté en exécution de l'arrêté du Département du 29 Novembre. Voici les raisons que donne de cette arrestation le District de Pont-Croix, dans sa séance du 9 Décembre : « Le district de Pont-Croix a fait mettre en état d'arrestation : Rochedreux, pour avoir, malgré le jugement qui l'avait flétri d'une admonition publique et sans réclamation, continué ses prédications incendiaires contre les lois, ses outrages contre différents curés constitutionnels, et notamment le sieur Ollivier ; s'être immiscé sans aucune autorisation dans les fonctions curiales à Pouldergat, Landudec, Plozévet ; s'être différentes fois on ne peut plus insolemment comporté envers l'administration et y avoir mis le comble en exigeant une restitution des taxes allouées aux témoins entendus contre lui, et s'être rendu par le fait sinon évidemment coupable, du moins violemment suspect de concussion ; pour s'être, après une conduite aussi scandaleuse, mis à la solde d'une maison (Mme La Porte, qui a une chapelle

dont on demande la suppression) connue par les grands bienfaits qu'elle a obtenus de l'Etat et de son ingratitude envers lui, par deux émigrations, et par conséquent on ne peut plus suspecte... »

On le voit, les chefs d'accusation ne manquaient pas contre ce prêtre zélé, vaillant et énergique. Mais l'acte d'accusation qui voudrait être une flétrissure est, au contraire, un panégyrique. Il nous le montre continuant son ministère malgré le jugement qui l'avait déjà condamné et qui n'avait en rien amoindri son ardeur. Sûr de sa voie, il dit à ses ouailles ce qu'il pense de la Constitution civile et les met en garde — en vrai pasteur — contre les prêtres assermentés. Et les gens des paroisses voisines, pour n'avoir pas affaire à ces prêtres, ont recours à lui. Voilà ce qu'il faut entendre par « s'être immiscé sans aucune autorisation dans les fonctions curiales à Pouldergat, Landudec, Plozévet ». Il fait preuve d'un courage peu ordinaire en réclamant au District la restitution de ce qu'il a été condamné à payer aux témoins entendus contre lui. Cette démarche qui le fait proclamer « violemment suspect de concussion », nous le montre au contraire sous sa vraie figure : digne, fier et courageux.

×

En même temps que René Rochedreux, le District de Pont-Croix fit arrêter un autre prêtre réfractaire, Henry Charlès, vicaire de Plozévet, qui deviendra recteur de Mahalon après la signature du Concordat. Henry Charlès, né au village de Landrer, en Plogoff, le 9 Janvier 1763, reçut la prêtrise en 1790. Il fut arrêté « pour avoir fait un très grand mal à Plozévet, où il a aidé à mettre à la torture le vertueux Quillivic (on sait ce que signifie à cette époque le mot *vertueux*) et avoir secondé les efforts des réfractaires pour élever la résistance la plus alarmante en Plogoff et Cléden

qui s'étaient d'abord signalés par le patriotisme le plus chaud et leur ralliement unanime à la Constitution ; pour ne pas s'être rendu à Brest (après notification de l'arrêté du 2 Juillet) » (1).

M. Boissière nous a conservé, dans son manuscrit, le récit de leur arrestation. « Dans le District de Pont-Croix, dit-il, on se saisit dès le 1^{er} Décembre 1791, de MM. Le Gac... des braves Gloaguen, vicaire de Ploaré, *Charlès*, prêtre de Plozévet, Plohinec, vicaire de Pont-Croix, et *Rochedreux*, vicaire de la trêve de Guilers, paroisse de Mahalon, lequel avait déjà éprouvé auparavant une procédure criminelle, à raison de son zèle à instruire ses tréviens...

» De ces ecclésiastiques, le vicaire de Pont-Croix seulement demeurait dans la ville, les autres y étaient venus pour y faire leurs affaires. Le Directoire les fit avertir secrètement de se rendre au District. A leur arrivée, on leur rit au nez, en leur disant qu'ils sont en arrestation pour Brest. Ils demandent l'arrêté du Département, on le leur communique. Ils prouvent au District qu'il passe les ordres du Département. On n'en tient compte.

» La canaille est mise sous les armes, et si bien stipendiée, que rien ne transpire.

» On fait préparer une malheureuse charrette à demi-couverte, et, vers les dix heures du soir, par le plus mauvais temps, on les entasse dans cette misérable voiture, sans leur procurer même de la lumière pour s'y arranger. L'un d'entr'eux demande une lanterne ; le président du District luy répond qu'il en trouvera peut-être en route.

» On les fait partir ainsi pour Quimper, distant de six lieues, escortés d'environ vingt des plus misérables sujets de la ville ; et ils arrivent au Département, vers les huit heures du matin. On les y fait attendre

(1) Chanoine PEYRON, *Documents...*, II, p. 77-78.

près de deux heures, à la porte de la cour, sans doute pour donner le temps à la population de les insulter, mais une seule femme du voisinage en a le courage.

» Conduits enfin dans la cour, puis dans l'antichambre du Directoire, on ne leur propose pas de changer de hardes, quoiqu'ils fussent dans le plus pitoyable état. Arrive le président vers les 10 heures et leur fait faire du feu, mais sans leur offrir rien à manger, malgré le besoin qu'ils en avaient. Viennent ensuite successivement les autres membres du Directoire ; quelques-uns en passant dans l'antichambre font semblant de les saluer, d'autres ne font aucun cas d'eux. Le fameux Gomaire, vicaire d'Expilly, les regarde de la manière la plus dédaigneuse ; ils attendent l'arrivée d'Expilly qui, leur avait-on dit, devait aussi assister à leur jugement, mais retenu, probablement par la honte, il ne vint pas.

» Vers les onze heures, ils prient qu'on leur donne quelque chose à manger, et enfin après plusieurs demandes, on remet au suisse quelqu'argent pour leur acheter du pain, et celui qui le leur distribue le fait en leur tournant le dos, leur donnant les plus grandes marques de mépris et faisant retentir la maison de l'air : *Ça ira*, etc.

» A midy le Président dit aux prisonniers qu'il faut passer au Séminaire où l'on aura soin d'eux, et que s'ils ont quelque chose à répondre aux griefs dont ils sont chargés, ils en auront la liberté. Mais il faut observer qu'ils ignoraient quels étaient ces griefs.

» La garde nationale qui les escortait les fait traverser toute la ville, et au lieu des insultes auxquelles ils s'attendaient, ils virent verser des larmes sur leur sort.

» Le supérieur constitutionnel Le Coz leur désigne des chambres ; il rougit en leur présence et se retire promptement, comme un géôlier qui ne peut envisager des prisonniers qu'on luy confie.

» Au bout de cinq jours, ordre de les conduire à Brest. On les fait passer par les dehors de la ville, personne ne les insulte à l'exception d'un certain Mollet, armurier, forcené patriote, qui les suit près d'un quart de lieue, faisant retentir à leurs oreilles la clochette des agonisants qu'il avait prise à l'hôpital général... » (1).

Au château de Brest, où ils furent incarcérés, MM. Charlès et Rochedreux retrouvèrent M. Gilles-Baptiste Le Hars, chanoine régulier de Daoulas, « homme d'une grande pitié », qui venait, lui aussi, d'être arrêté par la Garde nationale. Il était né à Ty-Glas, au bourg de Mahalon, le 16 Octobre 1727, de Gilles Le Hars, marchand, originaire d'Elliant, et de Marie-Gilette Trépos. Il était petit-fils de maître Jacques Trépos, notaire royal.

Les prisonniers eurent beaucoup à souffrir au château de Brest. Ils subirent toutes sortes de mauvais traitements : injures, menaces de mort, promiscuité, entassement dans des salles trop petites, privations, etc...

Le 24 Juillet 1792, un arrêté du Département désigne 65 prêtres qui seront déportés en Espagne pour avoir refusé de prêter le serment. Le 9 Août ce nombre fut porté à 72. Parmi eux nous trouvons Henry Charlès, alors âgé de 29 ans, et René Rochedreux, âgé de 35 ans.

Embarqués le 12 Août, sur le *Jean-Jacques*, commandé par le capitaine Thoumire, les pros crits abordèrent le 18 au port de Ribadeo, en Galice, après avoir couru les plus grands dangers dans une tempête qui s'éleva le 16, et fut si violente le 17, et surtout le 18, que le capitaine et son équipage furent eux-mêmes effrayés. Les pros crits trouvèrent asile là-bas dans des communautés religieuses et diverses maisons parti-

(1) PEYRON..., *Le Manuscrit de M. Boissière*, Brest, 1927, pp. 54-56.

culières. Ils y demeurèrent jusqu'à la fin de la Révolution.

A son retour d'Espagne, René Rochedreux resta quelques années à la Rochelle, ensuite il devint professeur à la petite école de Meilars, et, en 1804, recteur de cette même paroisse. Il mourut recteur de l'Ile-Tudy, le 28 Novembre 1827, à l'âge de 72 ans.

Henry Charlès devint, en 1804, vicaire, puis recteur de Mahalon.

×

M. Le Hars n'était pas resté longtemps au château de Brest. Dès le 16 Janvier 1792, il avait été relâché. Arrêté de nouveau, il fut détenu, d'abord à Kerlot, ensuite aux Capucins de Landerneau. Désigné, le 14 Messidor an II (2 Juillet 1794), pour être déporté à Rochefort, il fut ensuite, en raison de son âge, exempté de la déportation et condamné à la réclusion. Il se vit élargi à Quimper en Mai 1795. Le 21 Brumaire an VII (11 Novembre 1798), il était désigné pour être déporté à l'Ile de Ré. Encore une fois, grâce au ministre de la police générale, Duval, il échappa à la proscription. Il mourut à Quimper, avant la fin de la Révolution.

×

M. Sohier, recteur de Mahalon, avait dû quitter sa paroisse en 1792. Il s'était retiré à Lamboban, en Cléden, chez Lucie Gloaguen, et y séjourna trois mois. C'est là qu'il mourut le 4 Février 1793. Lucie Gloaguen, pour lui avoir donné asile, fut incarcérée à Pont-Croix. De son côté, la municipalité de Cléden reçut une semonce du District. Elle fut mandée au Directoire du Département, ainsi que celles des paroisses voisines, pour y rendre compte de la situation de leurs communes. A l'égard de Cléden, le District déclara : « Qu'il y a eu et qu'il y a constamment un grand nombre de prêtres, et que la municipalité a tenu sur

leur résidence un silence d'autant plus coupable qu'il le ci-devant curé de Mahalon, l'énergumène Sohier, y est mort dans une maison nationale, l'ancien presbytère de Lamboban, après une habitation de plus de trois mois, sans que la municipalité en ait donné aucun avis à l'Administration. »

Son vicaire, Sébastien Gloaguen, était mort au presbytère de Mahalon, le 8 Septembre 1791, à l'âge de 34 ans, sans avoir jamais prêté serment.

La paroisse dut rester quelques mois sans prêtre, car nous voyons Expilly réduit à adresser certaines dispenses au District lui-même, ne connaissant pas dans le canton un prêtre à qui il pût en confier l'exécution. Le 23 Juillet 1792, il écrivait au District de Pont-Croix :

« J'ai l'honneur de vous adresser la dispense du troisième ban pour les deux mariages qui devaient se faire à Mahalon. Le curé ou vicaire étant en fuite, je délègue en blanc tel prêtre que vous jugerez à propos d'indiquer » (1).

Le curé en fuite était M. Sohier.

Le 1^{er} Septembre 1792, le prêtre constitutionnel de Meilars paraît à Mahalon. En Décembre suivant, arrive le vicaire assermenté Donnard, qui fut nommé en Janvier 1793 « officier civil pour les baptêmes et mariages ». Quelque temps après, survient un autre prêtre constitutionnel nommé Falher. Il avait été ordonné par Expilly. Il habitait à Mahalon le premier étage du presbytère. Le rez-de-chaussée était occupé par « Guillaume-Corentin Faucheur, nommé instituteur de la langue française à notre commune de Meilars et Mahalon... au dit citoyen Faucheur de s'arranger avec le citoyen vicaire pour le jardin et autres dépendances ou de les partager de moitié... » (2).

(1) Chanoine PEYRON, *Documents...*, II, p. 187.

(2) Délib. munic. de Meilars, 15 Floréal, an III.

Falher ne resta pas longtemps à Mahalon. Donnard y exerça jusqu'à 1794.

×

Un prêtre originaire de Mahalon, Alexandre-Guillaume Le Guellec, était vicaire à l'Île de Sein quand il prêta le serment de 1790. Quelque temps après, il devenait curé de Plovan, paroisse à laquelle Pouldreuzic était alors rattaché comme succursale.

En Janvier 1793, il se plaint à Expilly de la délimitation défectueuse de sa paroisse, et l'Evêque du Finistère lui répond, le 29 du même mois, dans les termes suivants :

« Le District de Pont-Croix, mon cher coopérateur, ne peut vous refuser une expédition du décret de l'Assemblée nationale qui fixe la circonscription de toutes les paroisses de son ressort. Je suis sûr que ce décret est rendu il y a longtemps, il l'a été par l'Assemblée Constituante et rapporté par moi-même à la tribune de cette Assemblée. Il est possible que cette circonscription soit mal faite, il est certain qu'elle soit que je l'ai signée et approuvée, je le devais puisque je ne recevais aucune réclamation et que je ne connaissais pas les localités.

» Si cette circonscription de votre paroisse n'est pas conforme à la commodité de vos paroissiens et à vos vues, c'est un malheur, car je n'en vois point de remède. Le Département, le District et moi réunis ne pourraient infirmer ce décret. Ainsi, mon cher pasteur, il faut prendre votre parti en brave et travailler à ramener tous ces aristocrates aux vrais principes par votre douceur, votre patience, votre zèle et votre bon exemple : *labor improbus omnia vincit*. Je viens de vérifier la circonscription de votre paroisse, et j'ai vu que réellement Pouldreuzic est succursale de Plovan. Ne vous découragez pas, mon cher pasteur, le temps et le courage avec la grâce de Dieu opèrent bien des

merveilles. Vous aurez plus de mérite et de gloire si vous triomphez ; peut-être ce canton sera-t-il un jour votre plus grande consolation. Agréez mon sincère attachement. »

Le 8 Septembre 1793, M. Le Guellec se rend à la chapelle de Penhors, dans l'intention d'y dire la messe, le jour du « pardon » ; mais il se heurte à l'opposition du maire de Pouldreuzic, qui détient les clefs de la chapelle. Aussitôt il écrit au Département, pour le mettre au courant du fâcheux incident (1).

Résolu de quitter Plovan « inondé, dit-il, de prêtres insermentés », il demande au District de Pont-Croix, le 8 Octobre 1794, de lui obtenir la paroisse de Combrit. Deux mois plus tard (11 Décembre), son frère, qui habite Peumerit, lui conseille de solliciter plutôt Gourlizon, où il sera « loin des tracasseries de mauvais voisins ».

Au début d'Avril 1795, il est toujours à Plovan. Tourmenté sans doute par le remords, il décide de se réconcilier avec l'Eglise catholique, et écrit à M. Dieuleveut, recteur de Pouldreuzic, pour lui demander comment procéder.

Dans sa réponse en latin, datée du 5 Avril, le vaillant confesseur de la foi (2) lui trace la voie à suivre. Il lui montre qu'il a eu tort d'exercer les fonctions ecclésiastiques, non seulement sans le consentement de l'Eglise, mais encore contre sa volonté formelle et la façon d'agir des pasteurs de second ordre, tous les évêques de France à la réserve de quatre. Tous ces pasteurs sont d'accord sur le point en question avec le Souverain Pontife, et il est interdit en cette matière de s'écarter de leur sentiment. Pratiquement, l'abbé Le Guellec devra cesser les fonctions ecclésiastiques, sauf le cas de nécessité, et aviser tous ceux dont il

(1) PEYRON, *Op. cit.*, II, p. 293-294.

(2) H. PÉRENNÈS, *Notre-Dame de Penhors*, 1928, p. 7 ss,

aura entendu la confession qu'ils aient à la recommencer, à cause de nullité. Ceci devra être dit publiquement. Qu'il s'en aille ensuite trouver les vicaires généraux et qu'il attende le jugement de l'Eglise : « *et in pace iudicium ecclesiæ expectabis, qui, si tactus dolore cordis intrinseco omnia hæc præstiteris, gaudium magnum erit in cælo.* »

En post-scriptum, M. Dieuleveut ajoute ces mots touchants : « Je vous invite, mon cher bon ami et confrère, à me venir voir. Je ne suis pas riche, mais en attendant un meilleur avenir, je partagerai volontiers avec vous le peu que j'ai. »

L'adresse de la lettre porte : « Monsieur Guellec clericus Plovan ».

Le 12 Avril, dimanche de la *Quasimodo*, M. Guellec montait en chaire à Plovan et lisait sa rétractation de serment devant les paroissiens assemblés. Le soir même, il en adressait le texte à la municipalité :

« Je soussigné déclare avoir, dimanche 12 Avril, au prône d'une messe, désapprouvé publiquement les prétendues réformes que l'Assemblée Nationale a faites dans la discipline de l'Eglise. Les Apôtres seuls ayant reçu de Jésus-Christ le pouvoir de gouverner l'Eglise, et par conséquent de former des règlements de discipline, les Apôtres seuls et leurs successeurs ont le droit de les changer. Les anciens règlements, qui ont été révoqués ou abolis, étant devenus nuls, ne peuvent avoir de nouveau force de loi qu'en vertu de l'autorité des Evêques ; c'est à eux seuls à les sanctionner, car la puissance civile ne saurait jamais atteindre au droit de la puissance ecclésiastique, d'où il suit qu'un Evêque ne peut actuellement, puisque l'Eglise n'a pas changé sa discipline, recevoir en France ni même en Europe son institution que du Souverain Pontife, que tout ce que feront ces Evêques dans un diocèse, sans le consentement du Pape serait tout à fait nul par défaut de juridiction, qu'il serait lui-même irrégulier

et schismatique, que tous ceux qui le reconnaîtraient le seraient également, que tous les pouvoirs que recevraient les prêtres en vertu de la mission qu'il leur aurait donnés seraient aussi nuls.

» D'après cette grande maxime de foi, j'ai hautement et à ma honte déclaré et je déclare encore que toutes les fonctions que j'ai faites depuis mon serment sont nulles et sacrilèges, que je cesserai dès à présent de faire toutes fonctions ecclésiastiques. — Plovan, 12 Avril 1795. »

Quelques jours plus tard, le 23 Avril, le prêtre converti recevait de l'abbé Piclet, vicaire à Locronan et confesseur de la foi (1), un billet qui l'invitait aimablement à se rendre au château du Hilguy, en Plogastel - Saint - Germain, pour s'y entretenir avec un vicaire général « qui l'aime et l'estime beaucoup ».

C'est à Quimper que M. Le Guellec se rencontra, le 6 Mai, avec le vicaire général Le Normant du Pharon, qui lui accorda de vive voix le droit de remplir les fonctions ecclésiastiques. Craignant que l'agent national de Plovan ne l'admit pas à s'acquitter de ces fonctions, il s'imagina de confectionner un court billet, rédigé en latin, où un personnage fictif : *Raolin*, *vic. f.* (2) est censé lui accorder les pouvoirs.

Mis au courant de l'événement du 12 Avril par la municipalité de Plovan, le District de Pont-Croix fit séquestrer le mobilier de l'abbé Le Guellec, un jour qu'il était absent. Divers documents furent saisis, entre autres les lettres de MM. Dieuleveut et Piclet, et le billet fictif signé « Raolin ».

Le 27 Floréal an III (16 Mai 1795), M. Le Guellec fut arrêté et conduit en prison à Pont-Croix. Il y subit une procédure criminelle où il était accusé d'avoir

(1) H. PÉRENNES, *Les Prêtres du diocèse de Quimper...*, II, p. 161-165.

(2) L'abbé Raoulin était l'ancien recteur de Poullan. M. Guellec fera observer au tribunal de Pont-Croix qu'il a écrit *Raolin* et non *Raoulin*.

rétracté le serment et « arboré l'étendard de la rébellion et de la révolte », et, au surplus, d'être l'auteur d'un faux. Au bout de deux mois de détention, il fut élargi : « à une voix près, écrit M. Boissière, il était condamné aux galères et au bannissement » (1).

L'abbé Le Guellec se fixa alors à Mahalon.

Coroller, recteur intrus de Landudec, qui avait tant contribué à faire guillotiner M. Riou, recteur de Lababan, le dénonçait au District de Pont-Croix, le 29 Thermidor an III (18 Août 1795) pour avoir préparé une « insurrection » à Guiler. Voici en quels termes :

« Il est enfin temps de réprimer la fureur, la rage et le fanatisme des prêtres insermentés, qui ne cessent de fomenter des troubles en bénissant ou faisant semblant de bénir les églises et cimetières où ont été les prêtres assermentés, et prêchant continuellement de les haïr et de les fuir.

» Aujourd'hui, 8 jours, 22 Thermidor, il y avait assemblée à Guiler. Invité par le maire et les bons citoyens de cette commune d'y aller pour célébrer, j'y fus.

» A mon arrivée, les confédérés des prêtres insermentés se soulevèrent à dire hautement qu'on n'aurait pas célébré. Le maire, pour les fléchir, leur fit des instances. Rien ne pouvait les calmer ; je fus moi-même à la porte de l'église et je fus repoussé avec violence, par Guillaume Le Gall et Jean Le Brun, de Kerspérou, Jean Le Goff et Corentin Talidec, de Kernerben, Alain Siriou, de Typicolot, tous en Guiler, et quelques autres. Au grand scandale de tout le peuple, je fus obligé de me retirer sans célébrer.

» Cette insurrection était préparée, dit-on, par le prêtre Guellec, qui réside à Mahalon et qui a été faire quelques enterrements à Guiler... » (2).

(1) *Manuscrit*, p. 146-147. — Cf. Arch. du Finistère, L. 5. Tribunal du District de Pont-Croix.

(2) Chanoine PEYRON, *Documents...*, II, p. 372.

L'abbé Le Guellec n'en continua pas moins à exercer son ministère clandestin à Mahalon, jusqu'au jour où il fut surpris, à 7 heures du soir, par un membre du District chargé de l'arrêter, « célébrant un baptême, aux flambeaux et au son de la cloche ». Le 27 Brumaire an IV (18 Novembre 1795), le District de Pont-Croix rend compte de cette arrestation : « Le nommé Guellec, de Mahalon, est en la maison d'arrêt de notre ville... Un de nous a trouvé, dans la sacristie de l'église où ce prêtre tenait ses assises, un registre que nous vous envoyons (1), où le saint homme prend la qualité de prêtre délégué... » (2).

Au mois de Mars 1796, M. Le Guellec signa, avec ses compagnons de prison, une pétition pour qu'on les laissât à Quimper au lieu de les transférer au Château de Brest. Mais un prêtre du Morbihan s'étant évadé, le Département ordonna immédiatement le départ pour Brest de 9 prêtres soupçonnés d'avoir protégé l'évasion. M. Le Guellec était du nombre. Ils protestèrent, mais durent partir le lendemain (3).

Plus d'un an plus tard, nous le retrouvons à Quimper. Il y fut interrogé une première fois le 24 Fructidor an V (10 Septembre 1797) par le jury d'accusation de l'arrondissement de Quimper, puis, onze jours plus tard, en audience publique du tribunal de police correctionnelle (4).

Il s'évada dans la suite, et on ne fit pas beaucoup de recherches pour le reprendre (5). A partir de ce moment, nous perdons ses traces, jusqu'à la fin de la Révolution. Au Concordat, il devient recteur de Saint-Yvi, où il meurt en Avril 1805.

(1) Ce registre, qui ne comprend que deux feuillets, est aujourd'hui aux Archives départementales.

(2) PEYRON, *Op. cit.*, p. 167.

(3) *Ibid.* p. 168.

(4) H. PÉRENNÈS, *Les Prêtres du diocèse de Quimper morts pour la foi ou déportés*, II, p. 132.

(5) *Manuscrit Boissière*, p. 154.

Un héros de la foi, M. Kerdréac'h, fit deux baptêmes et cinq mariages à Mahalon, en 1797-1798 (1).

La population se montra généralement dévouée à ses prêtres, non seulement à Mahalon, mais dans le canton tout entier, malgré l'acharnement que mit le District à les poursuivre et malgré les dénonciations quotidiennes. D'ailleurs, pour donner satisfaction à toutes ces dénonciations, à toutes les demandes de protection venant de prêtres assermentés, il fallait en mains des ressources et une force armée dont le District de Pont-Croix était totalement dépourvu. Le 14 Février 1793, il écrivait au Département pour exposer son impuissance :

« Plus de 50 prêtres réfractaires ont désolé le canton par leur fanatisme, plusieurs ont subi la juste rigueur de la loi par une déportation forcée ou volontaire, mais plusieurs ont échappé jusqu'ici à la surveillance des bons citoyens et entretiennent dans plusieurs communes de perfides intelligences. Il n'y a presque aucun moyen de défense » (2).

×

Jusqu'à la Révolution, Guiler était une trêve de Mahalon. Elle fut alors attachée à Landudec. Ce ne fut pas du goût des habitants, et Guiler devint un sujet de plaintes continuelles pour Coroller, l'intrus de Landudec. Le 12 Décembre 1792, par exemple, il écrivait au District de Pont-Croix :

« Vous avez en mains le pouvoir de faire exécuter, respecter, suivre et maintenir les lois ; vous êtes en charge pour rétablir le bon ordre, faire germer la paix et la concorde ; vous ne pourrez jamais y réussir qu'en faisant éloigner tous les réfractaires ecclésiastiques, et en faisant à leurs confédérés reconnaître et suivre les lois et les décrets, tels que les non-confor-

(1) H. PÉRENNÈS, *Notre-Dame de Penhors*, p. 11.

(2) PEYRON, *Documents...*, II, p. 258.

faux
voir sa
fièle

mistes de Guilaire, qui refusent de reconnaître cette succursale comme annexée à Landudec, et qui commencent aujourd'hui à s'y rassembler dans l'église, en synagoge (*sic*) et à y chanter à haute-voix l'*Introït* de la messe, le *Gloria in excelsis*, le *Credo* et le reste, ainsi que les vêpres, disant aussi des oraisons et même le *Dominus Vobiscum*, comme s'ils étaient sous les ordres sacrés. J'ai recours à votre ministère pour faire rentrer dans le devoir ces non-conformistes de Guilaire, et je requiers qu'on leur fasse notifier, à leurs frais, une copie de la circonscription des paroisses, avec défense de s'assembler dans l'église en tumulte et d'y chanter...

» Les enragés de Guilaire sont Jean Le Brun, nommé maire, Alain Stéphan et Jacques son fils, Guillaume Stéphan, du bourg et sonneur de cloche, Jacques Lucas et Joseph Stéphan, qui sont les chantres et vicaires. Tous ces rebelles ci-dénommés refusent de reconnaître Guilaire comme annexé à Landudec, et même plusieurs autres. Ils attirent à leur synagoge (*sic*) plusieurs de Landudec. Ainsi, je vous prie de vouloir bien y mettre ordre, autrement je me trouverai bientôt seul à l'office, et je serai forcé de remercier, comme a fait Ollivier, curé de Pouldergat.

» Comme Guilaire n'est point composé de 500 âmes, il ne doit pas avoir de municipalité. »

Une autre fois, le 7 Février 1793, Coroller écrit encore au District :

« Je vous dénonce le Maire de Guilaire pour réfractaire à la loi et attroupant ses confédérés dans cette chapelle, les dimanches et jours de fêtes, à l'heure même de l'office à Landudec, et fournissant par là occasion aux prêtres réfractaires de célébrer dans cette chapelle, vu qu'il a la clef devers lui, car j'y fus hier pour célébrer la messe, et je ne pus la célébrer, ne trouvant point la clef.

» ... Je demande que le maire de Guilers soit tenu à

remettre les clefs de cette chapelle à Guillaume Canévet, procureur de cette commune, ou à moi-même ; je demande qu'on éloigne, s'il est possible, les prêtres réfractaires,... car ils font un mal infini... » (1).

Finalement, pourtant, Guiler fut érigé en commune et en paroisse indépendante.

×

L'embarras n'était pas moins grand pour mettre à exécution, dans ce canton « fanatisé », le décret obligeant les fabriques à faire la remise de leurs vases sacrés, croix, argenterie. Les municipaux se défient des ordres arbitraires que pourraient donner, dans ce sens, les membres du District, et réclament un écrit *moulet*, imprimé, avant de se séparer d'objets auxquels ils tiennent beaucoup, et qui font l'honneur de la paroisse. Et devant cette résistance, le District déclare mélancoliquement : « Les campagnes ne s'éclairent pas et n'abandonnent pas leurs préjugés en un jour ».

La tradition rapporte que, pour éviter la profanation d'une belle croix d'or qui existait alors à Mahalon, les paroissiens la cachèrent dans une prairie des environs de Ranyéré. Et si la tradition est exacte, elle y serait encore...

ENQUÊTE SUR LA MENDICITÉ EN 1791

A Mahalon, le nombre des mendiants atteignait 229, ce qui est énorme. L'enquête donne, comme unique cause, la paresse de défricher, et fait observer qu'il faudrait réparer les ponts et défricher de nouvelles terres.

A Guiler, le nombre des mendiants est de 106. Pauvreté forcée, dit l'enquête, sans moyens de remédier à la mendicité.

En général, pour tout le District, le désœuvrement

(1) PEYRON, *Documents...*, II, p. 258.

et l'habitude de mendier sont les causes de la misère des habitants. On propose d'obliger chaque paroisse de nourrir ses pauvres et, pour empêcher le vagabondage des mendiants, de les forcer à avoir chacun une médaille portant le nom de leur paroisse (1).

L'ABBÉ CHARLÈS

Après la Révolution, Jacques Lasbleiz avait été nommé desservant de Mahalon. Comme son vicaire, M. Charlès, il était né à Landrer, en Plogoff. Agé de 61 ans en 1803, il avait été promu au sacerdoce le 27 Mars 1773.

Malade, il se décharge sur M. Charlès du soin de diriger la paroisse. « M. Charlès, dit-il, dessert seul cette succursale depuis le 13 Décembre 1803, puisque depuis ce temps je n'ai pu le seconder en rien », et il supplie qu'on lui laisse ce vicaire. Bientôt, M. Lasbleiz, se considérant dans l'impossibilité de desservir Mahalon, profite de l'occasion que lui fournit Mgr André de se retirer. En même temps, l'Evêque propose à M. Charlès de le nommer à l'Ile de Sein. Il répond par un refus, alléguant que, depuis plusieurs semaines, il doit prendre, par ordre du médecin, des tisanes pour tempérer l'âcreté du sang, occasionnée par ses sueurs tant à Plozévet qu'à Mahalon. « La nourriture que je pourrais avoir à l'Ile, ajoute-t-il, ne serait pas propre à l'adoucir, tout y étant sallé... » (*sic*). Il termine sa lettre au chanoine Boissière en lui souhaitant bon courage et grande patience pour pouvoir supporter les importunités de tant de prêtres !

En 1807, il déclare que « le paysan est dans une grande misère. Il a beaucoup à payer et il ne peut faire argent de rien ».

Pendant son exil en Espagne, M. Charlès avait appris l'espagnol, et, plus tard, il aimait à terminer ses let-

(1) Archives départementales.

tres en cette langue quand il écrivait à M. Le Clanche, secrétaire de l'Evêché. Celui-ci avait partagé son sort, d'où l'amitié qui les unissait. Toutes les lettres de M. Charlès sont teintées de neurasthénie. Il était, à vrai dire, encombré de besogne. Déjà chargé de Mahalon et de Meilars, le vicaire général lui demande, en 1809, de s'occuper aussi de Guiler. Il répond :

« M. de Tromelin me prie de me charger de Guiler. Il ne savait pas, sans doute, que je desservais Meilars il y a long-temps. J'ai donné la pâque à ceux de Mahalon, à ceux de Guiler, à ceux de Meilars en grande partie, et à ceux qui se sont présentés d'ailleurs avec la permission requise dans le temps de la pâque. Il y a plusieurs années que M. de Meilars ne pouvait presque rien. Aujourd'hui, il est devenu tout à fait incapable. Vouloir que je desserve ces trois paroisses, c'est me demander l'impossible. J'ai encore desservi Mahalon, Meilars et Plozévet du temps de la maladie de feu M. Jannou et de l'attaque de paralysie de M. Pennanech. J'étais alors plus fort. Je sens aujourd'hui que j'ai été victime de mon trop grand zèle. J'ai essuyé, depuis, deux fortes maladies. Je crois qu'une troisième n'est pas éloignée. Elle sera peut-être la dernière.

» Voyez donc, Monsieur, s'il y a quelque moyen de me soulager, en envoyant des prêtres dans ces deux endroits. Si on n'envoie du secours à la campagne, on n'y verra bientôt aucun prêtre. Il coûte à mon cœur d'annoncer de pareilles nouvelles à Sa Grandeur. Je suis sûr qu'elle en gémira.

» Je vais donner la pâque aux enfants de Mahalon et à ceux de Guiler. Exigera-t-on que je la donne à ceux de Meilars ? Je suis aux ordres de Monseigneur. Il sait que je n'ai jamais refusé de travailler, il verra aussi que je ne puis résister à tant de fatigues. »

Quinze jours plus tard, le 29 Mai 1809, il annonce la mort de M. Alain Pennanech, recteur de Meilars :

« Moins plein de jours que de bonnes œuvres, il vient de passer à une meilleure vie. Il est mort le 27 Mai, à l'âge de 63 ans.

» Vu la grande disette de prêtres, je crois que je serai obligé de desservir Meilars. Je le ferai pendant que je serai bien portant. Que l'on envoie à Landudec un prêtre qui desservira Guiler, ou que l'on donne la desserte de cette succursale à M. Massé, qui a deux vicaires. Guiler est beaucoup plus près de Pouldergat que de Mahalon. Si cet arrangement plaît à Sa Grandeur, je la prie de me munir de tous les pouvoirs nécessaires pour conduire le peuple de Meilars qui est dur et ignorant. »

On lui accorde provisoirement les pouvoirs nécessaires, jusqu'à ce que Monseigneur en ait autrement statué.

Un an après, Guiler n'avait pas encore de recteur, et M. Charlès se plaint à M. l'abbé Le Clanche :

« M. l'abbé de Tromelin, dans sa lettre du 6 Mars 1809, me priait de vouloir bien administrer les sacrements aux habitants de Guiler et leur procurer les secours spirituels dont ils pourraient avoir besoin pendant la vacance de cette succursale. Je trouve qu'elle est trop longue. Avant son invitation, j'avais commencé à écouter ces malheureux mais bons catholiques, rejetés de toutes parts. Cette année, j'ai encore commencé à les disposer au devoir pascal, et j'espère achever cette bonne œuvre si le bon Dieu me conserve la santé. Mais je dirai naïvement à Sa Grandeur que je ne puis pas les secourir en santé et maladie. Les villages les plus éloignés de Guiler sont à deux grandes lieues de Bretagne du bourg de Mahalon. J'ai été dans ces villages voir des malades, et toujours à pied. Je n'ai pas de cheval et ne veux pas des leurs. Ils ne me conviennent nullement. Je n'ai pas pitié de mon corps. Je sens cependant, qu'à force d'aller, il s'affaiblit beaucoup. Un bon desservant à Landudec pourrait se

charger de la succursale de Guiler. La paroisse de Mahalon est beaucoup trop grande pour un seul prêtre.

» Je connais, cher ami, la grande disette de prêtres. Aussi, quand vous annoncerez ma triste situation à Sa Grandeur, veuillez bien user de ménagement. J'aime mieux crever (*sic*) de fatigues que de la voir mourir de chagrin. Elle est beaucoup plus nécessaire à son diocèse que moi dans ce pays... »

Il ajoute, en espagnol, que leur ami commun, Mével, recteur de Primelin, est délivré de sa fièvre (1).

Le 14 Décembre 1810, voici qu'il revient sur le même sujet :

« Je vais encore vous annoncer que je ne puis pas desservir Guiler. Je dirai avec S. Martin : *Non recuso laborem*, mais aussi avec le saint homme Job : *Nec fortitudo lapidum fortitudo mea, nec caro mea aenea est* ».

En 1813, il répond à une circulaire au sujet des chapelles de la paroisse : « Il y a deux chapelles dans la paroisse de Mahalon. Elles appartiennent à la commune. Sans être nécessaires au culte, elles sont utiles à cause de la dévotion du peuple. Elles ont été jusqu'ici assez bien réparées, et continueraient de l'être, si la quête n'était pas défendue. Je vous ai toujours représenté que le peuple de Mahalon était pauvre mais religieux. Je suis sûr qu'il serait étonné, pour ne pas dire scandalisé, si on interdisait ses chapelles ».

René Rochedreux avait été nommé à Meilars, qu'il quitta en 1813. Et M. Charlès écrit à l'Evêché : « Vous n'ignorez pas la sortie de M. Rochedreux de Meilars. Depuis son départ, ces pauvres gens se jettent sur mes bras. Je leur ai procuré jusqu'ici les secours spirituels que j'étais en droit de leur donner. On parle de noces qu'on prétend faire à Mahalon. Vous sentez bien que

(1) H. PÉRENNÈS, *Les Prêtres du diocèse de Quimper...*, II, pp. 60-65.

je ne puis pas les faire sans être autorisé par Sa Grandeur ».

Une attaque de paralysie l'empêcha bientôt de suffire à sa propre paroisse. « Tous les confrères qui m'ont fait le plaisir de venir voir m'ont blâmé parce que je n'avais pas demandé un vicaire. Je ne l'aurais pas encore fait, si mes forces s'étaient rétablies à mon goût. Elles se rétablissent, mais fort lentement. Rien ne me gêne dans le ministère que lorsqu'il faut aller voir des malades au loin. Je n'ai jamais été grand cavalier et je pense qu'il est trop tard aujourd'hui de commencer à en faire l'apprentissage.

» Veuillez donc, Monsieur, intercéder pour moi auprès de Sa Grandeur pour qu'elle m'accorde un vicaire. Priez-la de ne pas m'envoyer un de ces gens que personne ne veut. Je voudrais avoir un jeune prêtre que j'instruirai de mon mieux ».

Cette lettre, datée du 16 Mars 1818, resta sans réponse. Le maire de Mahalon, Cariou, écrivit à son tour à l'Evêque, exposant « que Monsieur Charlès est dans l'impossibilité de continuer l'exercice de ses fonctions, étant atteint de paralysie il y a au moins deux ans, que depuis qu'il est malade il ne peut pas se transporter chez personne ; qu'il y a environ deux mois qu'il n'a pu dire la messe ; que depuis le commencement de sa maladie il n'a pu confesser personne ; en conséquence, nous vous prions d'avoir la bonté de lui envoyer de l'aide, parce que notre commune est actuellement sans culte... »

A la fin de cette lettre, M. Jaffry, curé de Pont-Croix, ajouta ces mots : « J'atteste et certifie la vérité de l'exposé ci-dessus, et je prie Monseigneur de vouloir bien y avoir égard... »

Un vicaire fut enfin accordé : M. Guiffant. Mais déjà M. Charlès était à toute extrémité. Il mourut le jeudi 4 Février 1819, âgé de 55 ans seulement, usé par ses années d'exil et le travail formidable que lui donnèrent Mahalon, Meilars et Guiler.

VIEUX MANOIRS

MANOIR DE CAZEVOAYEN

A environ 2 kilomètres 1/2 au Nord-Est du bourg se trouve la motte féodale de Cazevoayen ou Cazec-Goazien (cavale du Goazien). De forme ovale, elle mesure 32 mètres de grand axe et 3 mètres de hauteur.

MANOIR DE COATMORVAN

Le castel Coatmorvan, mentionné dans un aveu de 1561, est situé à un kilomètre au Sud de la motte de Cazevoayen. C'est un épais retranchement en terre qui abritait deux groupes de bâtiments, dont l'origine ne saurait guère être postérieure au XI^e siècle.

A une soixantaine de mètres au Nord de l'enceinte fortifiée, on aperçoit quelques substructions d'un vieux colombier.

Coatmorvan appartient, au XV^e siècle, à Yvon Buzic, puis à Jehan de Cornouaille, Loys de Cornouaille, et Jehan de Cornouaille, fils du précédent ; au XVI^e siècle, à Jacqueline de Cornouaille qui légua sa fortune à sa cousine germaine, Françoise de Kerguégant. Celle-ci épousa Charles de Guer, dont le fils Yvon de Guer reçut Coatmorvan en héritage. Des mains d'Yvon de Guer le manoir passa à la maison de Tyvarlen.

« La cueillette des redevances se faisait en partie au bourg de Pouldergat, où, chaque année, un copieux repas, appelé *viande des garçons*, était servi au receveur et au sergent de Coatmorvan, et en partie à Pontecroix. Dans cette dernière ville, les redevances en argent se payaient sur les marches de Notre-Dame-de-Roscudon, près de laquelle était placée une chaise ou chaire servant aux receveurs des seigneuries qui, comme celle de Coëtmorvan, convoquaient leurs tenanciers à cet endroit. » (1).

(1) Conen de Saint-Luc, *Mahalon*, p. 16-21.

MANOIR DE KERANDRAON

Ce manoir se trouve auprès du bourg de Mahalon. Il a dû être considérable : des douves bordaient en partie son enceinte. Un portail pratiqué dans une forte muraille crénelée donnait accès dans sa cour. Actuellement, la cour est limitée, au Levant, par une haute muraille percée au rez-de-chaussée de portes en ogives, et, aux étages supérieurs, de plusieurs fenêtres. Cette façade ruinée d'un grand corps de logis, à en juger par l'appareil petit de pierres, l'étroitesse des fenêtres, l'ogive aiguë des portes surmontées d'un arc à claveaux, la sobriété, ou, pour mieux dire, l'absence de toute ornementation, pourrait dater peut-être du ^{xiv}^e siècle. Des appentis servant de granges et d'étables étaient adossés au rempart crénelé qui forme au Sud et à l'Ouest la clôture de la cour.

Le manoir de Kerandraon était demeuré à peu près intact jusqu'en 1750. A cette époque, on démolit l'étage supérieur dont les pierres furent transportées au Guilguiffin, en Landudec. De la construction primitive il ne reste plus aujourd'hui qu'un corps de logis du ^{xv}^e ou du ^{xvi}^e siècle, en pierres de taille, avec une porte à ornements gothiques. Seul le rez-de-chaussée subsiste en partie. Il comprend, outre la tourelle à pans coupés qui contient un monumental escalier en vis, une salle de 12 mètres de longueur sur 6 m. 60 de largeur et 4 m. 15 de hauteur. Cette salle est éclairée par deux grandes fenêtres à croisées de pierre.

Un colombier s'élève au Nord-Ouest du manoir. Entre ce dernier et l'église paroissiale s'étend un verger d'une contenance d'environ trois hectares qu'entourait naguère un mur qui subsiste encore en partie. Et ce mur en ruines donne encore un air de grandeur à Kerandraon et rappelle un peu sa splendeur d'autrefois.

La seigneurie de Kerandraon a été pendant plusieurs siècles en la possession d'une très ancienne famille, les Kercaro ou Kerharo, qui avaient pour berceau, dans la paroisse de Cléden-Cap-Sizun, le manoir de Kercaro (Villa Cervi) situé à trois ou quatre cents mètres de la mer et à peu de distance de la voie romaine qui aboutissait à la forteresse de Castel-Meur. Ce manoir de Kercaro paraît avoir été abandonné de bonne heure par ses seigneurs que l'on trouve, dès le ^{xiv}^e siècle, établis à Mahalon. En tout cas, il était en ruines longtemps avant 1540. De ce manoir dépendait le bois taillis de Coatedéro, dernier vestige d'un quartier de la forêt de Névet, qui jadis s'étendait depuis le Ménez-Hom et le Porzay jusque dans le Cap-Sizun.

En venant à Mahalon et en y édifiant le manoir de Kerandraon, les Kerharo ne donnèrent leur nom qu'au moulin dépendant du manoir et qui, aujourd'hui encore, s'appelle Meil-Kerharo.



La seigneurie de Kerandraon avait droit de haute, moyenne et basse justice et possédait les premières prééminences de l'église de Mahalon où l'on voyait, au-dessus du portail occidental, le blason des Kercaro : *de gueules au massacre de cerf d'or*. Maintenant encore on peut voir, au-dessus du maître-autel, un écusson en pierre portant une tête de cerf. Les seigneurs de Kerandraon étaient aussi premiers prééminenciers de la chapelle de Saint-Pierre.

Un procès-verbal, dressé le 17 Juin 1635, à la demande de Nicolas de Plœuc, seigneur de Kerharo, leur attribuait en outre, dans le chœur de l'église, six tombes basses, et, devant le maître-autel, une tombe élevée sur laquelle était représenté un chevalier portant sur son écu *un rencontre de cerf* : « une tombe haute... vis-à-vis du grand autel, ayant la représenta-

tion gravée d'un gendarme, et à l'entour une inscription en vieux caractères gothiques non lisibles... et deux autres tombes basses aux deux côtés de celle qui est eslevée, lesdites trois tombes armoyées d'un *rencontre de cerf*. » C'est dans cette « tombe haute » que fut inhumée, en 1611, Anne de Tyvarlen, dame douairière de Plœuc.

Chaque année, à la fête de « Monsieur Saint Mahé », le manoir de Kerandraon devait comme cheffrentes un bouquet de roses au seigneur de Pont-Croix auquel ne le rattachait toutefois aucun lien de sujétion féodale puisque, de temps immémorial, Kerandraon relevait directement du Duc. C'est au Dauphin, Duc de Bretagne, que Guillaume de Tyvarlen, comme garde naturel de son fils Nicolas, présenta en 1540 son aveu pour cette seigneurie qui, outre le manoir avec ses maisons, porte-close, colombier, verger cerné de murs et autres appartenances, comprenait le moulin à eau appelé Meil-Kerharo, les domaines de Kerjacob ou Keransal (aujourd'hui Kersal) et de Lanhoantec (aujourd'hui Lohoantec), composé de trois tenues, et plusieurs autres convenants dans les paroisses de Mahalon et de Meilars. De Kerandraon dépendaient également quelques domaines relevant de Coatmorvan, à savoir : les trois domaines de Kerilis-Mazalon, c'est-à-dire le presbytère et deux autres maisons qui, à eux trois, constituaient le bourg de Mahalon à cette époque. L'une de ces maisons était *Ty-Glas* (1), appelée de ce nom parce qu'elle était couverte en ardoises à une époque où la plupart des maisons étaient couvertes en chaume. Un souterrain, dont l'ouverture se voit encore au milieu de la maison, la reliait au manoir de Kerandraon. A Ty-Glas habitait, au XVII^e siècle, Maître Jacques Trépos, notaire royal.

Le bourg de Mahalon est toujours tout petit puis-

(1) *Ty-Glas* : la maison bleue.

qu'il compte à peine dix feux. C'est pourtant un progrès considérable sur son état en 1540 !

De Kerandraon dépendait encore, tout en relevant de Coatmorvan, les villages de Penanroz, de Kérégoat (aujourd'hui Kéréval) et de Lestréogan.

LES SEIGNEURS DE KERANDRAON

Pendant la guerre de Succession de Bretagne, cette guerre fratricide qui désola notre pays au XIV^e siècle, Henry de Kercaro, seigneur de Kerandraon, avait suivi la bannière de Charles de Blois. Après la bataille d'Auray où fut tué Charles de Blois, Henry de Kercaro bénéficia, ainsi que les sires de Nêvet et de Kerengar, de l'amnistie accordée par Jean de Montfort en 1364 aux partisans de son rival.

Henry de Kercaro, fils du précédent, était âgé de 51 ans en 1411 lorsqu'il fut entendu comme témoin dans l'enquête relative aux droits du Vicomte de Léon en Cornouaille, ce qui le fait naître par conséquent en 1360.

Ses successeurs portèrent comme lui le prénom d'Henry. L'un d'eux, qui mourut en 1475 et qui devait être le petit-fils du précédent, fut père de Jehan de Kercaro avec qui s'éteignit la descendance masculine de cette famille.

Jehan de Kercaro (1456-1501) épousa Jehanne de Kerigny, dame de Kerdrein en Guengat. (Les Kerigny portaient *d'azur au lion d'or couronné et lampassé d'argent*.) Il eut pour héritière principale sa fille aînée, Françoise de Kercaro, qui se maria à Charles de Guer, seigneur de la Porteneuve. (Nous avons vu précédemment qu'à la mort de Françoise de Kercaro, Charles de Guer épousa en secondes nocces Françoise de Kerguégant, en 1510.)

Décédée en 1508, Françoise de Kercaro fut ensevelie dans l'église de Riec. Elle laissait un fils, René de Guer, qui épousa, en 1520, Françoise Le Thominec,

dont il n'eut pas d'enfant, et une fille, Magdelaine, qui fut mariée à Guillaume de Tyvarlen, seigneur de Guilguiffin en Landudec et de Brénalen en Saint-Nic. L'écusson des Tyvarlen était *d'azur à un château d'or*. A noble et puissant homme Guillaume de Tyvarlen appartenait, en 1542, la présentation d'une chapellenie fondée dans la chapelle N.-D. des Carmes en la cathédrale de Quimper. Il mourut en 1560.

Magdelaine de Guer mourut vers 1535, après avoir recueilli dans la succession de son frère René les seigneuries de Kerandraon, Kercaro, Lescogan et Kerdrein qu'elle transmit à son fils, Nicolas de Tyvarlen.

En 1574, celui-ci hérita de tous les droits sur la seigneurie de Coatmorvan, à la suite d'un arrangement avec la maison de Guer à laquelle il appartenait par sa mère. Il mourut en 1585. Avec lui s'éteignit la filiation masculine de la maison de Tyvarlen. De son alliance avec Louise de Rosmadec, il ne laissait que quatre filles, dont l'aînée, Anne de Tyvarlen, épousa Jehan de Ploëuc, le 14 Novembre 1580. (La maison de Ploëuc avait pour armes : *d'hermines à 3 chevrons de gueules*.) C'est par ce mariage d'Anne de Tyvarlen avec Jehan de Ploëuc, seigneur du Breignou en Plouvien, puis après son mariage, seigneur de Kerharo et de Guilguiffin, que Kerandraon est passé à la famille de Ploëuc. Anne mourut en 1611 et fut enterrée dans l'église paroissiale de Mahalon.

Kerandraon passa à son fils Nicolas de Ploëuc qui, en 1635, fit dresser le procès-verbal de ses prééminences et privilèges. Il fonda une tombe dans la chapelle de la Vierge de l'église des Carmes de Pont-l'Abbé, en 1647. Il y fut inhumé en 1655. Plus tard, son fils Sébastien, mort sans postérité, y fut inhumé aussi.

Un autre fils, René de Ploëuc, né en 1619, mort en 1685, lui succéda. Il épousa Marie Gourcun, dame de Mesros (en Plozévet ?), dont il eut de nombreux

enfants. Parmi eux, citons Vincent de Ploëuc, dit Monsieur de Kercaro, qui mourut à Brest, le 15 Septembre 1753 ; Marie, fille aînée, dite Dame de Kerharo, qui semble ne s'être pas mariée ; Anne, Dame de Coatmorvan, morte à Quimper, le 1^{er} Avril 1747, qui ne se maria pas non plus ; Mauricette de Ploëuc, que nous voyons, le 28 Octobre 1676, tenir sur les fonts baptismaux un enfant de Jacques Trépos, notaire royal, et de Marie Gourmelen, qui demeuraient à Ty-Glas (1). François-Hyacinthe de Ploëuc, né en 1661, et qui devint évêque de Quimper, de 1707 à 1739, appartenait aussi à cette famille.

Tout l'héritage revint à un neveu, René-Joseph de Ploëuc, né le 6 Juin 1692, qui mourut à Philisbourg, le 4 Juin 1734. Ses descendants possèdent encore Kerandraon.

Le manoir appartient actuellement à Mme la Baronne de Gargan, fille du Comte Henry de Salaberry.

MANOIR DE KERLAOUÉNAN

Il ne subsiste aujourd'hui aucun vestige de ce manoir qui fut le berceau d'une famille d'ancienne chevalerie. C'était une terre importante avec ses bois de haute futaie, ses prééminences et prérogatives. Elle a eu des seigneurs particuliers, possesseurs d'une chapelle funéraire aux Cordeliers de Quimper, à l'endroit où se trouvent aujourd'hui les halles. Quatre seigneurs du nom sont mentionnés entre 1335 et 1376 dans l'obit des Cordeliers comme ayant été enterrés dans cette chapelle du couvent des Cordeliers :

Le 4 des calendes de Juin 1335 : mort de Guillaume de Kerlaouénan « qui aimait beaucoup l'ordre ».

Le 6 des calendes de Juillet 1370 : mort d'Alain de Kerlaouénan « qui aimait beaucoup le couvent et fut

(1) Le 11 Mars 1689, sa mère, « haute et puissante Dame Marie Goureun » fut marraine d'un autre enfant du Maître Jacques Trépos de Ty-Glas.

inhumé en habit de frère ». Cet Alain de Kerlaouénan, fils de Guillaume, était, en 1344, capitaine de Quimper pour Charles de Blois.

Le 5 des Ides de Novembre 1374 : mort de Marguerite de Plœuc, dame de Kerlaouénan, veuve d'Alain, « qui aimait extrêmement l'ordre ».

Le 3 des calendes d'Août 1376 : mort d'Azelice de Kerlaouénan, « inhumé en habit de frère »...

Le fils d'Alain de Kerlaouénan, avait épousé Hazevis de Meylar, (1), veuve de Guillaume de Pennault. (Du premier mariage de Hazevis de Meylar (1350) était née Plezon de Pennault, qui épousa Alain de Tyvarlen, et mourut en 1421, âgée de 70 ans.) De son mariage avec Hazevis de Meylar, Alain de Kerlaouénan ne laissa que deux filles. Il mourut en 1379. L'aînée de ses filles, Constance de Kerlaouénan, épousa Jehan de Poulmic, gouverneur de Quimper. Elle mourut en 1403. Sa sœur puînée, Alix de Kerlaouénan, mariée à Jehan de Langueouez, décéda en 1416. Leur fils (?), Jehan de Langueouez, représentait le Duc de Bretagne Jean V à la cérémonie de la pose de la première pierre de la façade de la cathédrale de Quimper.

Entrée dans la maison de Chastel, en 1459, par l'alliance de Marie de Poulmic avec Olivier de Chastel, la seigneurie de Kerlaouénan fut apportée en mariage en 1528 par Jeanne du Chastel, fille de Tanguy du Chastel et de Marie du Juch, à Alain de Rosmadec, seigneur de Tyvarlen, de Pont-Croix et de Glomel.

A noble et puissant Alain de Rosmadec appartenait en 1532 le patronage d'une chapellenie fondée par l'évêque Jean de Lespervez dans la chapelle de Saint-Benoît (aujourd'hui du Sacré-Cœur) de la cathédrale de Quimper. Ce seigneur figure aussi dans un acte de 1514 comme patron d'une autre chapellenie fondée

par Jean de Rosmadec pour le repos de l'âme de Jean de Lespervez, évêque de Cornouaille, et pour celui des âmes de ses parents et de ses bienfaiteurs.

La seigneurie de Kerlaouénan resta dans la descendance d'Alain de Rosmadec jusqu'en 1630, date à laquelle Françoise du Quélenec, veuve de Gilles de Visdelou, dame de Pratanras, en fit l'acquisition.

Outre le manoir et son moulin, cette terre comprenait une douzaine de convenants au nombre desquels se trouvaient Kerangouzouc'h (Kergorc'h) avec ses quinze journaux de terre, Kerjaffredour (Kersavidour), Kerliguit et le manoir de Kerdrein, terre ayant des droits honorifiques, située dans la trêve de Guiller et qui comprenait environ 34 journaux.

Après le décès de la dame douairière de Visdelou, survenu en 1634, Kerlaouénan entra dans le partage de son fils aîné, Claude de Visdelou, seigneur de Bienassis et de Pratanras, qui fut Sénéchal de Cornouaille, de 1626 à 1634, puis conseiller au Parlement (1634), président aux enquêtes (1637). Il mourut le 4 Mars 1658, et Kerlaouénan passa à son petit-fils, héritier principal, François-Hyacinthe de Visdelou, gouverneur de Quimper, en 1683. Ses descendants aliénèrent, au XVIII^e siècle, la terre de Kerlaouénan. En 1732, le manoir était loué à Jacques Allanou, et le moulin à Guillaume Le Cornec.

Le vieux manoir auquel a succédé une habitation moderne et le moulin qui est devenu l'une des minorités importantes du pays, surtout depuis qu'il a été remanié en 1928, sont actuellement la propriété des descendants de M. Le Bihan, ancien maire de Mahalon.

L'écusson des seigneurs de Kerlaouénan portait : *de gueule à bande fuselée d'or*. A la cathédrale de Quimper, cet écusson figure au tympan de l'un des vitraux du croisillon Nord du transept, dans la deuxième fenêtre du côté Ouest. Ces armoiries se trouvaient, avant 1790, dans la fenêtre du pignon Nord du transept.

(1) Archives de la Loire-Inférieure, B. 2.035. — Aveu rendu en 1380 par Hazevis de Meylar pour les biens qu'elle tenait en douaire.

La famille de Poulmic, dans laquelle se fondit Kerlaouénan, était originaire de Lanvéoc, sur la rade de Brest, où se trouvait la seigneurie du même nom. Ses armoiries étaient : *échiqueté d'argent et de gueules de six tires*.

Les armes de Kerdrein en Guiler portaient : *d'hermines au chef endanché de 6 pièces de sable*

POULGUIDOU

Sur le bord de l'étang de Poulguidou ou Poulguilou s'élevait autrefois un château dont le plan cadastral indique l'emplacement. Un aveu fourni au roi en 1699 par dame Louise Allain, veuve du Marquis de Plœuc, le mentionne en ces termes : « Le manoir de Poulguilou, consistant en vieilles ruines, vieilles douves, colombier, estang, moulin et pourpris, plus 2 métairies nobles » (1).

On retrouve ses substructions sur une pointe de terre qui s'avance dans l'étang et qui devait former un îlot à l'époque où les douves qui l'entourent sur deux de ses côtés communiquaient avec l'étang et étaient alimentées par ses eaux. Le plan de ce château semble le rattacher à la classe des *mottes* ou forteresses féodales du XI^e siècle. Perché sur son îlot, défendu par les eaux de l'étang, ce château était imprenable.

Poulguidou, appelé autrefois Polgelou, eut, à l'origine, des seigneurs de son nom. L'un d'eux, Guillin de Polgelou, chevalier, qui contestait au chapitre de Quimper les redevances en avoines et en gelines que payaient cinq villages de Trégunc, se désista en 1245 de ses prétentions en faveur dudit chapitre (2).

Au commencement du XV^e siècle, Polgelou appartenait au sire de Kaer, Jehan de Malestroît, dont le

(1) De Théjean, *Histoire de la maison de Plœuc*.

(2) *Cartulaire du Chapitre de Quimper*.

rachat fut payé en 1416. La seigneurie de Kaer était dans la paroisse de Locmaria-Kaer (aujourd'hui Locmariaquer), diocèse de Vannes.

Jehan de Malestroît était lieutenant du duc de Bretagne Jean IV, ou plus précisément de sa veuve, la duchesse Jehanne de Navarre, quand il se rendit coupable, en 1399, de diverses entreprises, de concert avec Jean Hilaire, comme lui lieutenant de la duchesse. Sans parler des exactions de toutes sortes qu'ils commirent à Quimper, ils commencèrent au confluent des deux rivières qui baignaient les murs de cette ville, la construction d'une forteresse importante qui rendait le duc entièrement maître de la place. L'évêque de Quimper, qui était alors Thibaud de Malestroît (1384-1408), quoique parent de l'un des coupables, excommunia solennellement les deux officiers de la duchesse et leurs « complices », par un acte du 8 Février 1400 (1).

Dans la première moitié du XV^e siècle, Poulguidou passe par héritage à Hervé de Névet, qui mourut en 1444, puis, plus tard, à Jehan de Névet, lors de la réformation de 1536.

Plus tard encore, Poulguidou appartenait à Jacques de Névet, fils du précédent, gouverneur de la ville de Quimper et lieutenant du roi. Il avait embrassé la religion prétendue réformée, et épousa la fille du seigneur de Guengat, qui était du même parti (2). Il mourut en 1558, laissant Poulguidou à sa fille aînée, Catherine de Névet, qu'il avait mariée à Jehan de Kerouant seigneur de Kernuz.

Dans les dernières années du XVI^e siècle, Jehanne de Kerouant, petite-fille et principale héritière des précédents, épousa Vincent de Coetanézre, seigneur du Granec en Collorec, qui était veuf d'Anne de Mesgouez.

(1) Le Menn, *Monographie de la Cathédrale de Quimper*.

(2) Son fils aîné, René, renonça au protestantisme après la mort de son père et lui succéda dans ses charges et son gouvernement.

De ce premier mariage était née une fille qui épousa, en 1610, Jean de Carné.

En 1595, Vincent de Coetanezre qui avait à se venger du bandit Guy Eder de la Fontenelle, lequel, peu avant, pillait son château du Granec, se trouvait à la tête des paysans réunis à Plogastel-Saint-Germain pour venir investir l'île Tristan, repaire du brigand. On sait que la Fontenelle fondit à l'improviste sur les paysans et en fit un horrible massacre. Ceux qui échappèrent à la mort furent faits prisonniers et entassés dans les cachots fétides de l'île Tristan. Parmi eux se trouvait Vincent de Coetanezre. Mais, plus heureux que la plupart de ses compagnons, il ne tarda pas à recouvrer la liberté, contre une forte rançon bien entendu.

Du mariage de Jehanne de Kerouant avec Vincent de Coetanezre naquit une fille unique, Suzanne de Coetanezre. Elle se maria vers 1612 à Vincent de Plœuc de Tymeur et lui apporta par son mariage son riche patrimoine dans lequel étaient compris les manoirs de Lescongar et de Poulguidou.

Jean de Plœuc, baron de Kerouant, eut en partage ces deux manoirs, en 1628, de la succession de sa mère, Suzanne de Coetanezre. Il habitait Kernuz et avait épousé, vers 1635, sa cousine germaine Anne de Carné, dont il eut un fils, Pierre de Plœuc, marié en 1658 à Jeanné de Penfeuntenyo, et trois filles. A la mort d'Anne de Carné, Jean de Plœuc épousa en secondes noces Françoise du Drémiet. Celle-ci était veuve en 1648.

En 1640, Jean de Plœuc avait vendu ses deux manoirs de Lescongar et de Poulguidou à Pierre Le Barz, sieur de Kerlambert, riche marchand de Pont-Croix. Dans l'acte de vente, Poulguidou est estimé 2.000 livres tournois. Ses dépendances, métairie, colombier, étang, chaussée et emplacement de moulin rapportaient annuellement 12 livres et 4 chapons. (La pêche de

l'étang, dont la superficie est évaluée à 25 hectares, était louée 24 livres en 1715.) En outre, sur les villages de Landiduy, Feunteunigou, Lescran - Huela et Lescran - Izela, des cheffrentes étaient dues à cette seigneurie qui relevait prochainement du roi et dont les prééminences dans l'église de Mahalon consistaient en plusieurs écussons aux armes de Névet : *d'or au léopard morné de gueules.*

Dix ans plus tard, Poulguidou passa par échange des mains du sieur de Kerlambert dans celles de Sébastien de Plœuc du Guilguiffin, qui habitait alors le manoir de Kerandraon (1650).

×

En 1778, la famille de Névet possédait encore à Mahalon :

La proche mouvance et seigneurie sur une partie du manoir de Tromelin appartenant alors à Mme de Forcalquier ;

Le manoir de Kerdalec dépendant autrefois du manoir de Tromelin, chargé envers le sieur de Névet d'une cheffrente ;

Le lieu de Kerfranc dépendant du manoir de Tromelin ;

La tenue Laouénan ;

Quatre journaux et demi de terre entre Bronuel et Trématouarn pour lesquels il est dû la quinzième gerbe lorsqu'il y a labour ;

La ligençe sur le moulin de Landiduy, sur Brégonou, sur le champ Parc-Cloarec à Kervihum ;

La ligençe sans cheffrente sur Prat-ar-Vio, proche de Lezivet ;

La ligençe sur les terres autrefois à Grégoire le Cam de Kérégat ;

La ligençe sur le village de Penguel où il est dû de cheffrente au seigneur de Névet 40 sols et au seigneur de Tyvarlen 5 livres et 2 chapons.

MANOIR DE LANAVAN

Il est le mieux conservé des anciens manoirs de Mahalon. Il garde encore, à l'entrée de sa cour, un portail gothique monumental, et des dépendances anciennes. Les ruines de certains corps de logis conservent de fort jolies fenêtres. Le colombier, situé dans un verger au Sud du manoir, est magnifique avec ses centaines de petits compartiments accouplés et sa grande vasque centrale en granit où les pigeons venaient se baigner et se désaltérer. L'on imagine facilement les énormes dégâts que causait une telle nuée d'oiseaux lorsqu'ils s'abattaient sur un champ de blé...

Il ne reste aucune trace de la chapelle. Elle se trouvait à une certaine distance du château. Aujourd'hui, une prairie en couvre l'emplacement.

Il est probable que le premier manoir qui fut construit à Lanavan ou Lanalan datait seulement de la seconde partie du ^{xv}^e siècle, car dans la réformation de 1443, Lanalan, qui appartenait à Guillaume de Tyvarlen, seigneur du Guilguiffin, est cité, non comme manoir, mais comme un simple village. C'est seulement quand il devint la propriété des Penfrat qu'un manoir y fut construit.

La famille des Penfrat avait pour berceau le manoir de Penfrat en Landudec où résidait, en 1426, Maître Yves Penfrat. Elle paraît avoir eu une origine commune avec les Pencoët qui portaient les mêmes armes et dont le nom rappelait celui de l'ancien castel de Penengoet, peu éloigné de Penfrat.

En 1502, le manoir de Lanavan était habité par Maître Yves Penfrat auquel succéda Jehanne Penfrat qui, décédée vers 1519, eut pour fils et héritier Yvon Geffroy, écuyer.

Celui-ci fut père de trois enfants dont l'aîné, Alain Geffroy, mourut sans postérité. Ses deux filles, Mar-

guerite et Hélène, épousèrent, l'une François du Marc'hallec'h, sieur de Trélen, l'autre François de Coetanezre, sieur des Salles, qui demeurait au manoir du même nom en la paroisse de Kerfeunteun. François de Coetanezre et damoiselle Hélène Geffroy, sa femme, furent inhumés tous deux dans la chapelle Saint-Corentin de la cathédrale de Quimper. Leurs tombes voisinaient avec celles des seigneurs de Névet et du Marc'hallec'h.

Après la mort de son beau-frère Alain Geoffroy survenue en 1572, François du Marc'hallec'h vint habiter Lanavan dont sa femme avait hérité. Décédé lui-même quelques années plus tard, sans laisser d'enfants, il fut inhumé dans la tombe que les seigneurs de Lanavan possédaient dans l'église de Plozévet. Sa veuve, Marguerite Geoffroy, se remaria alors à Pierre du Dresnay. Elle vivait encore en 1605. Lorsqu'elle mourut, la terre de Lanavan passa à l'aînée de ses nièces, Julienne de Coetanezre, dame de Reuvillon, fille de sa sœur Hélène.

Julienne de Coetanezre avait épousé en premières noces René du Dresnay, seigneur de Kercourtois. Les armes des Dresnay, seigneurs de Kercourtois, étaient *d'argent à la croix ancrée de sable, accompagnée de trois coquilles de gueules*. Leur écu se voyait dans la nef de la cathédrale de Quimper.

René du Dresnay eut une fin tragique pendant la guerre de la Ligue en 1594. L'historien de la Ligue, le chanoine Moreau, en a fait le récit.

Au cours de cette guerre, René du Dresnay fut chef des Ligueurs de la Haute-Cornouaille. Un vieux chant breton, recueilli par Hersart de la Villemarqué, nous a conservé le souvenir de cette levée en masse des paysans bas-bretons, contre ceux qu'ils considéraient à la fois comme les ennemis de leurs croyances catholiques et de leur nationalité bretonne. Ce même chant populaire nous représente René du Dres-

nay, seigneur de Kercourtois, donnant à ses hommes l'exemple de la bravoure la plus héroïque : « Prenez exemple sur moi, dit-il, et vous serez croisés ! » « A peine il achevait ces mots qu'il s'était ouvert une veine du bras et que le sang jaillissait, et qu'il avait peint une croix rouge sur le devant de son pourpoint blanc ; et que tous ils étaient croisés dans un instant » (1).

Lorsqu'il mourut, en 1594, il commandait une compagnie de gens d'armes de cent cinquante hommes. Il eut une mort glorieuse en défendant, seul, pendant une heure le pont de la Houssaie, près de Pontivy, contre 5 à 600 ennemis.

Restée veuve avec une fille en bas-âge nommée Marguerite, Julienne de Coetanezre était remariée avant 1597 au capitaine du Clou, se disant gentilhomme poitevin et sieur de Reuvillon, qui paraît avoir vécu jusqu'à 1616. C'est ce du Clou qui s'empara par ruse du bandit Guy Eder de La Fontenelle alors que celui-ci venait de piller Pont-Croix et les environs et d'y faire pendre un bon nombre d'habitants et qu'il rêvait de prendre aussi Quimper. Précisément du Clou faisait partie de la garnison de Quimper. Il fit semblant de se laisser gagner à la cause de La Fontenelle. Il s'en alla avec une partie de ses gens occuper le manoir de Kerguelen, en Pouldergat, où il avait, fort souvent, la nuit, des conférences avec La Fontenelle. Un beau jour du Clou écrivit à Guy Eder de La Fontenelle qu'il arrivait de Quimper, où il avait trouvé leurs partisans bien disposés et en bon nombre, que l'heure serait bientôt venue d'agir, mais qu'il avait besoin de s'entretenir avec lui, une fois encore, pour prendre leurs dernières dispositions. En conséquence, du Clou pria son cher La Fontenelle de le venir voir, au lieu habituel de leur rendez-vous, le lendemain soir, sans escorte et sans bruit ; et que, de son côté, il s'y rendrait avec un seul laquais.

(1) Barzaz-Breiz.

Ravi du succès de ses négociations et se réjouissant déjà à la pensée de s'emparer de Quimper, Guy Eder renvoie sur l'heure le messenger avec la promesse d'être exact au rendez-vous.

Ceci se passait un soir du mois d'Octobre 1595. La nuit était déjà profonde, quand deux cavaliers sortirent furtivement du fort de Douarnenez. Ils s'engagèrent silencieusement sur le vieux chemin qui, de cette localité, conduisait à Pouldergat : c'étaient La Fontenelle et son fidèle lieutenant Lestel, sieur de la Boule, qui se rendaient confiants à l'appel de du Clou.

La courte distance qui les séparait du lieu de rendez-vous fut promptement franchie, et, bientôt, les cavaliers mettaient pied à terre, en présence du capitaine de Kerguélen qui, embrassant tendrement celui qu'il allait trahir, commença à conférer avec La Fontenelle, comme il le faisait habituellement. Soudain un coup de feu retentit, signal d'une décharge de carabines, et une troupe de trente hommes armés surgit des haies dans lesquelles ils étaient cachés. Du Clou saisit La Fontenelle au collet et s'en rendit maître, après une courte lutte, tandis que La Boule, voyant l'inutilité de tout essai de défense, et sachant combien sa présence serait nécessaire au fort en l'absence de Guy Eder de La Fontenelle, s'enfuyait au grand galop de son cheval. Du Clou n'essaya point, d'ailleurs, de le poursuivre. Il fit remettre sa petite troupe en ordre de marche et conduisit, de ce pas, son prisonnier à Quimper, où il le remit aux mains du sieur de Saint-Luc. Celui-ci se montra fort satisfait d'une telle capture.

Saint-Luc n'était pas le seul à se réjouir de l'arrestation de La Fontenelle : chacun « se flattait d'être délivré de ses courses et des ravages qu'il faisait dans le pays. Les habitants de Quimper représentèrent à Saint-Luc qu'il convenait de mettre le prisonnier entre les mains de la Justice, pour lui faire expier sur une roue tous les crimes dont il s'était noirci. C'était

le plus grand service que l'on pût rendre à la Province; mais Saint-Luc avait d'autres vues... Il tira de Fontenelle une rançon de quatorze mille écus et lui rendit la liberté dont il ne se servit que pour devenir encore le fléau de la Basse-Bretagne. C'est ainsi qu'un sordide intérêt l'emporta, en cette occasion, sur l'utilité publique » (1).

Enfin, quatre ans après la mort du capitaine Du Clou, vers 1620, Julienne de Coetanezre contractait une troisième union avec Martin de Bragelonne, dont le frère aîné, Claude de Bragelonne était, depuis plusieurs années, marié à Marguerite du Dresnay, fille de Julienne. Celle-ci devenait ainsi belle-sœur de sa fille !...

Julienne de Coetanezre avait vendu en 1616 une partie de ses domaines ; notamment deux tenues à Mezros-Izela en Plozévet, vendues à Yves Le Sal, de Pont-Croix, et Kerlom en Mahalon, acquis par Jean Michelet, dit Scol, d'Audierne. Vers la même époque, elle vendit le manoir de Lanavan à Sébastien Le Gubaer et à Marie Gouesnou, sieur et dame de Keraval.

Dans la suite on trouve ce manoir entre les mains d'un petit-fils des acquéreurs, François Le Gubaer, qui avait pour femme Suzanne Le Baillif, et dont la fille aînée, Marie-Anne Le Gubaer, épousa, en 1676, Jean-Grégoire de Keratry, sieur de Kerbiquet.

François Le Gubaer, qui mourut en 1679, avait, en 1678, fourni aveu au Roi pour le manoir de Lanavan dont les dépendances comprenaient cour close au Midi, jardin au Levant, futaie au Couchant, chapelle en ruine, colombier, métairie... Cet aveu décrit longuement les prééminences de Lanavan qui possédait :

A Mahalon, dans la chapelle Saint-Michel, à droite du chœur, une tombe sur laquelle était sculpté un *éléphant portant un château* (armes des Penfrat) ;

(1) Dom Taillandier, *Histoire de Bretagne*, T. II, page 448

A Plozévet, dans le chœur, une tombe haute chargée de cinq écussons des armes pleines ou en alliance des seigneurs de Lanavan, et, dans la maîtresse-vitre, une écusson parti au 1, *d'azur à l'éléphant d'argent portant une tour d'or*, et au 2, *d'azur au chevron d'argent accompagné de trois cignards de même*.

Enfin, le blason de Lanavan se voyait à la Trinité, dans la fenêtre de l'abside, au-dessous des armoiries des Rohan et des Le Barbu.

Marie-Anne Le Gubaer et Jean-Grégoire de Keratry, sieur de Kerbiquet, eurent plusieurs enfants. Les registres paroissiaux nous ont conservé les noms de quelques-uns.

Le 10 Octobre 1678, baptême de François de Keratry. Parrain : Maître François, chef de nom et d'armes de Keratry, seigneur du dit lieu. Marraine : Dame Suzanne Le Baillif, dame de Lanavan.

Le 15 Juillet 1680, baptême de Renée de Keratry, qui eut pour marraine Renée de Toulguengat, et pour parrain Sébastien de Kerviher.

Le 3 Avril 1683, baptême de Gabriel de Keratry. Parrain : Jean Plouhinec, de Kerdrézec. Marraine : Urbanne Claquin, de Lesplozévet.

Le 30 Août 1684, baptême de Pierre-Corentin de Keratry. Ce baptême fut fait par Sébastien de Toulguengat, prêtre. Le parrain fut noble escuyer Pierre-Corentin de Kerviher, seigneur de Kerouret, et la marraine, noble demoiselle Anne Larour, dame de Keror-nan.

En 1686, baptême de Jean de Keratry qui fut enterré trois mois plus tard.

A la mort de Marie-Anne Le Gubaer, Jean-Grégoire de Keratry se remaria à Urbanne Billoart. De ce mariage naquirent trois filles, Françoise, le 23 Août 1689, Marie-Corentine en 1690 et Marguerite en 1692. Urbanne Billoart mourut à son tour et fut enterrée le 26 Février 1692. « Escuyer Jean-Grégoire de Keratry,

sieur de Kerbiquet, son mari, suivait le convoi », nous dit l'acte de décès.

Enfin, Jean-Grégoire de Keratry convola une troisième fois avec Catherine-Jacquette de Keryec qui lui donna un fils, Jacques de Keratry, dont le baptême eut lieu le 13 Décembre 1695. Le parrain fut Jacques de Keratry, chef de nom et d'armes et seigneur dudit lieu ; la marraine fut damoiselle Marie Plougoulm, dame de Penanros. Du même mariage naquirent deux filles. L'une fut baptisée le 31 Mai 1699 et eut pour parrain noble homme messire Boédan, recteur de Mahalon, et pour marraine Marie-Corentine Rospiec, dame de Trévin. L'autre ne vécut que quelques mois.

Jean-Grégoire de Keratry, seigneur de Kerbiquet et Lavanan, mourut en 1699.

Après lui, la terre de Lanavan appartint à Pierre-Corentin de Keratry qui l'avait héritée de sa mère, Marie-Anne Le Gubaer. Mais il ne la posséda pas longtemps. Il s'était marié à Isabelle de Ravaot. Et soit qu'ils fissent de folles dépenses, soit qu'ils fissent de mauvaises affaires, ils furent bientôt criblés de dettes. Et, en 1716, la terre de Lanavan fut saisie à la requête de leurs créanciers. Cette terre comprenait, outre le manoir et sa réserve affermés 165 livres à la dame de Quélen, la grande garenne de Lanavan contenant plus de 100 journaux, les domaines de Kervenalet et de Rulan en Mahalon, quatre convenants dans Plozévet et une terre à Kergurun en Plovan.

Vendu judiciairement à Rennes en 1723, Lanavan eut pour acquéreur Jean-Baptiste Le Baillif, sieur de Porzsaluden, chevalier de l'ordre de Saint-Louis et porte-étendard des cheveu-légers de la Garde. Il était le fils aîné de Nicolas Le Baillif, sieur de Porzsaluden, l'un des 200 cheveu-légers de la Garde du Roi. Sa mère, Claude Le Gubaer, morte en 1689, était sœur de François Le Gubaer. Elle avait eu en partage Kerouzinic et le moulin de Lanavan.

Quelques années avant sa mort, arrivée en 1735, Jean-Baptiste Le Baillif avait reconstruit la maison d'habitation de Lanavan, dont la façade rappelle celle de l'ancien presbytère de Plozévet. De son mariage avec Anne Porlodec, fille d'Eutrope Porlodec, sieur de Kerlivin, mort en 1704, et de Catherine Le Sicourmat, qui lui survécut jusqu'en 1745, était issu Jean-Pierre Le Baillif de Porzsaluden, qui servit, comme son père et son grand-père, dans les cheveu-légers de la Garde.

Le dernier descendant de cette famille, Jean-Pierre Le Baillif, prit part, en Juillet 1795, au débarquement des Emigrés à Quiberon. Sept cents d'entre eux furent lâchement fusillés à Auray par ordre du Comité du Salut Public. Parmi eux se trouvait Jean-Pierre Le Baillif.

Lanavan avait été séquestré pendant la Révolution comme bien national et vendu comme tel le 26 Septembre 1793. Jean-François Guéguen s'en porta acquéreur.

MANOIR DE TROMELIN

Au fond de la vallée du Goyen, dans un nid de verdure, se cache, près de son moulin, le manoir de Tromelin ou Tromeil. L'habitation actuelle, de construction relativement récente, a remplacé un édifice du xv^e siècle dont on n'a conservé que la porte. L'écu triangulaire placé au-dessus de cette porte devait jadis être armorié du blason de la famille de Tromelin : *d'azur au lévrier passant d'argent*.

Le manoir de Tromelin était encore intact au xviii^e siècle. Il comprenait alors ses maisons, logements, écuries, cour close, chapelle, colombier, rabines ou allées, bois de hautes futaies faits d'arbres ayant au moins cent ans, bois de décoration, des garennes, terres froides et chaudes, prés et prairies. Au Midi de la cour se trouvait une grande écurie surmontée d'un grenier

à foin, semblable à celle du manoir de Penquélenec en Peumerit.

Des anciennes constructions il ne reste plus rien depuis qu'on a démoli, il y a quelques années, le colombier. Le site a perdu de son charme et de son pittoresque du fait de cette disparition malheureuse. Majestueusement dressé sur un monticule ayant la forme d'un cône tronqué, ce colombier ressemblait de loin à un fortin destiné à défendre les approches du manoir...

Au début du XVII^e siècle, la terre de Tromelin comprenait la garenne de Keribit, les domaines de Tro-Beuzec en Meilars, Kerdalec, Kervendal, Tremat-houarn-Uhela, Kernerben, le bourg de Guiler et, en partie, Lescoat, Poulguiler, Cosquéric et Kerlionicar. C'était donc la plus grosse propriété de Mahalon, surtout lorsque par mariage la seigneurie de Lésivy se fondit avec celle de Tromelin.

De la seigneurie de Lésivy-Tromelin dépendaient encore : Kerloët en Meilars, le manoir de Penquelen en Mellars, Lesplomeur, la Magdelaine, Lescors, Le Run en Plomeur.

La seigneurie s'exerçait par Sénéchal, Lieutenant, Procureur d'office et Greffier. Les seigneurs de Tromelin possédaient divers privilèges et prérogatives, prééminences d'église, bancs, enfeus et chapelle prohibitive dans l'église paroissiale de Mahalon, un banc avec plusieurs écussons dans l'église tréviale de Guiler.

×

Henry de Tuonmelin qui avait édifié ce manoir était auditeur des Comptes et commissaire à la Réformation de la noblesse bretonne en 1443. Il mourut en 1449. Sa femme devait appartenir à la maison de la Couldraie. Il ne laissa qu'une fille qui était mariée à Jehan de Tréganvez. Leur fils, Jehan II, de Tréganvez, comparut en 1481 à la montre de Carhaix pour son père archer en brigandine, et pour sa mère, dame de

Tuonmelin. La famille de Tréganvez était originaire de Tréganvez en Beuzec-Cap-Caval, où on la trouve en 1426. Nous la retrouvons, en 1545, à Plouhinec au manoir de Kerguennec. Jehan de Tréganvez devait avoir une jolie fortune pour l'époque puisqu'il reçoit injonction de présenter un *homme d'armes complet* à la montre de Carhaix en 1481. Il possédait en Plomelin la carrière de Kerrem dont on extraya des pierres pour la construction de la cathédrale de Quimper. Cette carrière était louée par la fabrique de la cathédrale en 1478 à raison de 10 livres monnaie par an, soit environ 300 francs de notre monnaie d'avant-guerre (1).

Le fils de Jehan II de Tréganvez, Charles de Tréganvez, époux de Marie de Talhouet, mourut en 1524, et eut pour principale héritière sa fille aînée Marguerite qui, par son mariage apporta Tromelin à Ronan de Trémillec, originaire de Plomeur. En 1528, noble demoiselle Marguerite de Tréganvez, dame de Tromelin, présenta la chapellenie fondée dans la chapelle du Crucifix dans la cathédrale de Quimper par son aïeul Henry de Tuonmelin. En 1533, la même chapellenie fut présentée par Ronan de Trémillec, son mari (2).

Décédée en 1534, Marguerite de Tréganvez fut inhumée dans l'église de Mahalon, dans la tombe de ses ancêtres. La même tombe devait, quatorze ans plus tard, recevoir aussi les restes de son mari. Son fils, Raoul de Trémillec, cité dans la Réformation de 1539 comme seigneur de Kerdalec, lui succéda dans les seigneuries de Tréganvez et de Tromelin. Il mourut en 1547, un an avant son père. Marié vers 1538 à Jeanne de Pengilly, il en avait eu plusieurs enfants. Un seul survivait, René de Trémillec, qui s'éteignit sans postérité en 1560. Sa succession fut recueillie par son oncle paternel Maurice de Trémillec (3).

(1) Le Menn, *Monogr. de la Cathédrale*.

(2) *Ibid.*

(3) Aveu rendu en 1561 pour Tromelin et Lésivy. (Arch. de la Loire-Inférieure. B. 1235.)

Il semble que Maurice de Trémillec était issu du second mariage de Ronan de Trémillec avec Olive Bohyc ou Kerléan. En 1579, il épousa Louise de Botigneau, veuve d'Alain de Lezongar, et mourut en 1584, laissant de cette union un fils en bas âge, Toussaint de Trémillec, qui le suivit de près dans la tombe, et une fille nommée Anne, née en 1580, qui resta seule héritière des immenses domaines de Tromelin et des nombreux manoirs que possédait sa famille.

Anne de Trémillec (1580-1618) devait être déjà mariée à Jean de Jégado, seigneur de Kerollain, lorsque ce vaillant homme de guerre sauva la ville de Quimper dont la Fontenelle allait s'emparer (1597). Elle lui donna cinq filles et un fils. Quatre des filles se marièrent : *Françoise* à Pierre Poullain du Val Pontlo ; *Anne* à Charles Le Heuc, seigneur de Lestiala ; *Julienne* à Jean du Haffont de Lestrédiagat, et *Marie* à Yves de Quélen de la Crecholain. Le fils, Pierre de Jégado, seigneur de Kerollain, fonda dans son manoir de Kerlot, en Plomelin, une abbaye dont sa sœur, Elisabeth de Jégado, fut la première abbesse. Ce monastère fut ensuite transféré au monastère de l'Isle, non loin de l'endroit où se trouve actuellement à Quimper le palais de Justice.

Pierre de Jégado, qui était écuyer de la petite écurie du roi et capitaine garde-côtes de l'Evêché de Cornouaille, mourut en 1657. Il avait épousé Françoise de Trécesson dont il n'eut qu'une fille qui mourut en bas âge à Rennes. Pierre de Jégado et sa femme faisaient, paraît-il (1), très mauvais ménage. Les querelles étaient fréquentes entre les époux, et ce n'était pas sans raison. Il paraît que Françoise de Trécesson, comme diverses autres grandes dames de Rennes, se faisait fouetter jusqu'au sang pour obtenir, du diable sans doute, certaines faveurs. L'une de ces dames, une

(1) Tallement des Riaux.

veuve qui désirait un riche mari et qui se faisait fustiger dans ce but, trouva un jour qu'on y allait trop fort, et s'écria : « Plus doucement, s'il vous plaît ! J'aime autant qu'il soit un peu moins riche !... » Nous ignorons le but précis pour lequel Françoise de Trécesson se faisait fouetter jusqu'au sang, et la faveur qu'elle cherchait à obtenir par ce procédé peu banal. En tout cas, son mari, qui n'aimait pas beaucoup ces façons, la chassa de sa maison. Elle dut se retirer chez sa mère, Gillette Hay, douairière de Trécesson, et y rester, car Pierre de Jégado refusa toujours de la recevoir, se bornant à lui payer une pension de 2.400 livres.

Comme ils ne laissaient pas d'enfants, la succession de Tromelin passa aux neveux de Pierre de Jégado, Pierre Poullain, sieur de Pontlo, et Guillaume Poullain, sieur du Val, tous deux fils de sa sœur Françoise.

La succession, que ceux-ci n'acceptèrent que sous bénéfice d'inventaire, était encore en liquidation en 1666. A cette époque, Guillaume Poullain habitait le manoir de Tromelin où il résida plusieurs années.

En 1672, la terre de Tromelin fut acquise judiciairement aux requêtes du palais à Rennes par le Marquis de Rosmadec sur les biens saisis sur le seigneur du Val Pontlo. Cette réunion au marquisat de Pont-Croix marqua le commencement de la décadence de Tromelin. Le manoir et son moulin, affermés alors 430 livres, étaient au siècle suivant afféagés pour la somme de 400 livres par an. En 1732, le manoir et ses 70 journaux de terre étaient loués à Jean Gloaguen pour 210 livres. Les moulins à eau du manoir de Tromelin étaient loués à part à la même époque aux héritiers directs de Mathurin Senecy pour la somme de 220 livrés. Enfin, en 1778, le manoir appartenait à Madame de Forcalquier.

Pour nous résumer : les Tuonmelin ou Tromelin se fondirent dans Tréganvez qui portaient *écartelé aux 1 et 4 d'azur à 5 billettes d'or en sautoir, aux 2 et 3 de gueule à une tour d'argent*. Les Tréganvez se fondirent dans Trémillec qui portaient de *gueule à trois croissants d'argent*. A leur tour, les Trémillec se fondirent dans Jégado avant 1597. Les Jégado portaient de *gueule au lion d'argent armé de sable*. C'est par mariages successifs que la seigneurie de Tromelin passa ainsi de famille en famille. Mais c'est par acquêt qu'elle passa en 1672 au Marquis de Rosmadec (1).

La famille Le Bars qui possède actuellement Tromelin se rattache aux Le Bars de Kerlambert, les riches marchands de Pont-Croix sous le règne de Louis XIII, que nous avons vu acquérir Poulguilou et Lescongar en 1640.

MONUMENTS ANCIENS

Mahalon ne possède plus aujourd'hui ni dolmen ni menhir intact. Tous ont été détruits ou par le temps ou par les hommes. Au siècle dernier, on voyait encore deux menhirs assez élevés, debout, dans un pré entre Kerétret et Lanavan. Ils furent renversés vers 1855 et l'on trouva, sous chacun d'eux, une petite hache en pierre polie.

Le baron Halna du Fretay (1835-1901) découvrit à Mahalon plusieurs haches en pierre dite fibrolithe. Elles furent vendues aux enchères à Paris, les 28 et 29 Juin 1920.

Il y a 4 ans, en défrichant une lande du Mene-Meur, on mit à jour un fragment de hache en silex d'une patine remarquable. Elle semble avoir été brisée inten-

(1) Plusieurs renseignements concernant les anciennes familles de Mahalon nous ont été fournis par MM. Le Guennec et Monot. Nous les prions de trouver ici l'expression de notre vive gratitude.

tionnellement, l'on voit encore sur le côté la trace du choc qui l'a brisée.

Aux environs de Woarem-Goz et de Kerouzinic, on rencontre un certain nombre de mégalithes informes, disséminés dans les prés et le bois, qui peuvent être les restes d'un alignement de pierres druidiques. L'une de ces pierres porte gravée comme l'empreinte d'un sabot de cheval et d'une botte. Une légende curieuse s'y rattache :

Saint Magloire parcourait le pays pour délimiter sa nouvelle paroisse de Mahalon. Il allait à cheval, car il fallait se hâter ; il avait ouï dire, en effet, que les saints voisins, saint Vinoc, saint Demet, saint Justin, étaient entrés en campagne eux aussi, et, bien entendu, le terrain délimité appartiendrait au premier occupant. Arrivé non loin de Woarem-Goz, après avoir fixé les frontières de Mahalon du côté de Plouhinec et Plozévet, saint Magloire prit un tel élan pour se rendre à Lantujen que le sabot de la monture et la botte de l'illustre cavalier s'enfoncèrent dans la pierre et y laissèrent l'empreinte profonde que chacun peut voir encore aujourd'hui. Et la légende ajoute qu'après avoir occupé Lantujen, notre bon Saint arriva au Cosquéric, dans la partie du village la plus proche de Guiler. Il s'apprêtait à s'approprier le hameau tout entier, quand il fit la rencontre inopinée de saint Justin dans la partie du village la plus éloignée de Guiler, et donc la plus proche de Mahalon. Et saint Justin signifia à notre saint patron qu'il ne lâcherait pas ce qu'il tenait. Voilà comment le Cosquéric se trouve partagé entre Guiler et Mahalon. Voilà qui explique aussi pourquoi Mahalon possède la partie la plus éloignée de ce village, tandis que la partie la plus proche de Mahalon appartient à Guiler...

Mais laissons là la légende, et revenons à l'histoire.

Vers 1855, existait sur les terres de Lanavan un tumulus haut de 2 mètres. Détruit à cette époque, il

contenait cinq ou six cercueils en pierre hermétiquement fermés.

Non loin du même endroit, auprès de Stang-ar-Reun, un autre tumulus fut exploré, il y a une cinquantaine d'années, par M. Audran (1). Il abritait trois tombes formées de quatre dalles posées de champ et d'une cinquième servant de couvercle. Deux de ces coffres renfermaient des squelettes et une urne en terre.

En 1911, sur les dépendances de Bogodonou, à 150 mètres au Sud du village et à 400 mètres environ au Sud du chemin vicinal conduisant de Mahalon à Guiler, on découvrit une urne en terre ordinaire renfermant 145 haches en bronze à douille rectangulaire, bords droits et anneau sur le côté. Ce type, qui se rencontre à la fin de l'âge de bronze, est partout très commun, mais surtout en France, et particulièrement en Armorique.



Nombreuses sont aussi les traces que l'occupation romaine a laissées dans Mahalon.

En 1884, M. l'abbé Abgrall, professeur au Petit Séminaire de Pont-Croix, découvrit un souterrain, des substructions d'habitations et des tuiles au Nord de Lézivy. Près de cet ancien manoir passait une voie reliant la ville d'Is à Audierne.

Un autre chemin, dont l'origine ne paraît pas moins ancienne, est celui qui, partant du bourg de Kéridreu, passait auprès de Lanrin, suivait le plateau du Mene-Meur, puis atteignait Lestrogan, où l'on voit encore, à l'entrée d'une voie charretière, une grande borne à pans coupés. Au delà de Lesmahalon, le chemin, après avoir traversé le territoire de Guiler, allait rejoindre, à l'Est de Landudéc, la voie romaine de la Pointe du Raz à Civitas Aquilonia.

(1) *Bull. Soc. Arch. du Fin.*, 1880, p. 138.

Dans le champ dit Frescoat, tout près de Kerrest, des fouilles pratiquées en 1928 ont mis à jour des substructions de caractère nettement gallo-romain. Il semble qu'il y eût là une villa avec ses dépendances. Une seule salle a été délimitée et en partie déblayée. Elle mesure 3 mètres sur 3 mètres 50. Les murs, qui arrivent encore presque à fleur de sol, sont constitués par de petits moellons cubiques disposés en lits réguliers selon le système romain. Particularité étrange, l'un des murs est double, ou plus exactement il y a deux murs parallèles du côté Nord de la maison, séparés l'un de l'autre par un intervalle de 20 centimètres à peine. Ce double mur ainsi qu'une plateforme circulaire en briques, à quelques pas plus loin, semblent dénoter la présence d'un hypocauste, sorte de chauffage central de l'époque.

Un peu partout, dans ce champ, on trouve des morceaux de briques et de tuiles à rebord. Au rez-de-chaussée de la salle déblayée, de nombreux fragments de poterie, les uns rouges et grossiers, les autres blancs et fins, ont été mis à jour.

A deux kilomètres environ de cet endroit, dans la direction de Pont-Croix, et sur le même plateau dominant tout le pays environnant, d'autres vestiges ont été découverts dans une parcelle du Mene-Meur, en 1928 et 1929. Ici, pas de murs, tout est écroulé. Les pioches des défricheurs ont ramené à la surface du sol de grandes quantités de briques rouges, de tuiles à rebord et de poteries. Celles-ci sont plus variées et plus riches que celles de Kerrest. On y trouve des poteries anciennes très fines recouvertes d'une sorte de vernis.

On a ramené également à la surface deux meules à bras qui ont été transportées au musée de Penmarch.

Parmi les autres trouvailles, signalons quelques pendeloques, fusaïoles, galets-percuteurs, pierres tranchantes.

Signalons aussi un objet en bronze, découvert en 1926, tout près de la motte de Coatmorvan, quand on élargissait la route qui conduit à Kéréval. Cet objet, en forme de fer de lance, reposant sur une base circulaire, mesure 25 centimètres. Le diamètre de la base est de 9 centimètres. Les membres de la Société Archéologique, à qui il fut présenté, croient que c'était une pointe à la fois décorative et offensive pouvant se visser sur un casque ou sur un bouclier. Quelques débris de tuiles à rebord, que nous avons trouvés au même endroit, semblent indiquer que ce cimier, aujourd'hui au musée départemental, appartient à l'époque romaine.

Enfin, deux jolies urnes ont été trouvées l'an dernier sous un talus, entre le bourg et Ranyéré. L'une a été brisée, l'autre est intacte.

Cette profusion de vestiges antiques démontrent que Mahalon fut habité dès les temps les plus reculés, et qu'à l'époque gallo-romaine son territoire fut fortement occupé. Le Mene-Meur surtout, qui n'est aujourd'hui qu'un plateau pierreux, aride et désert, paraît avoir été, depuis l'époque néolithique jusqu'à la période gallo-romaine, un centre important.

